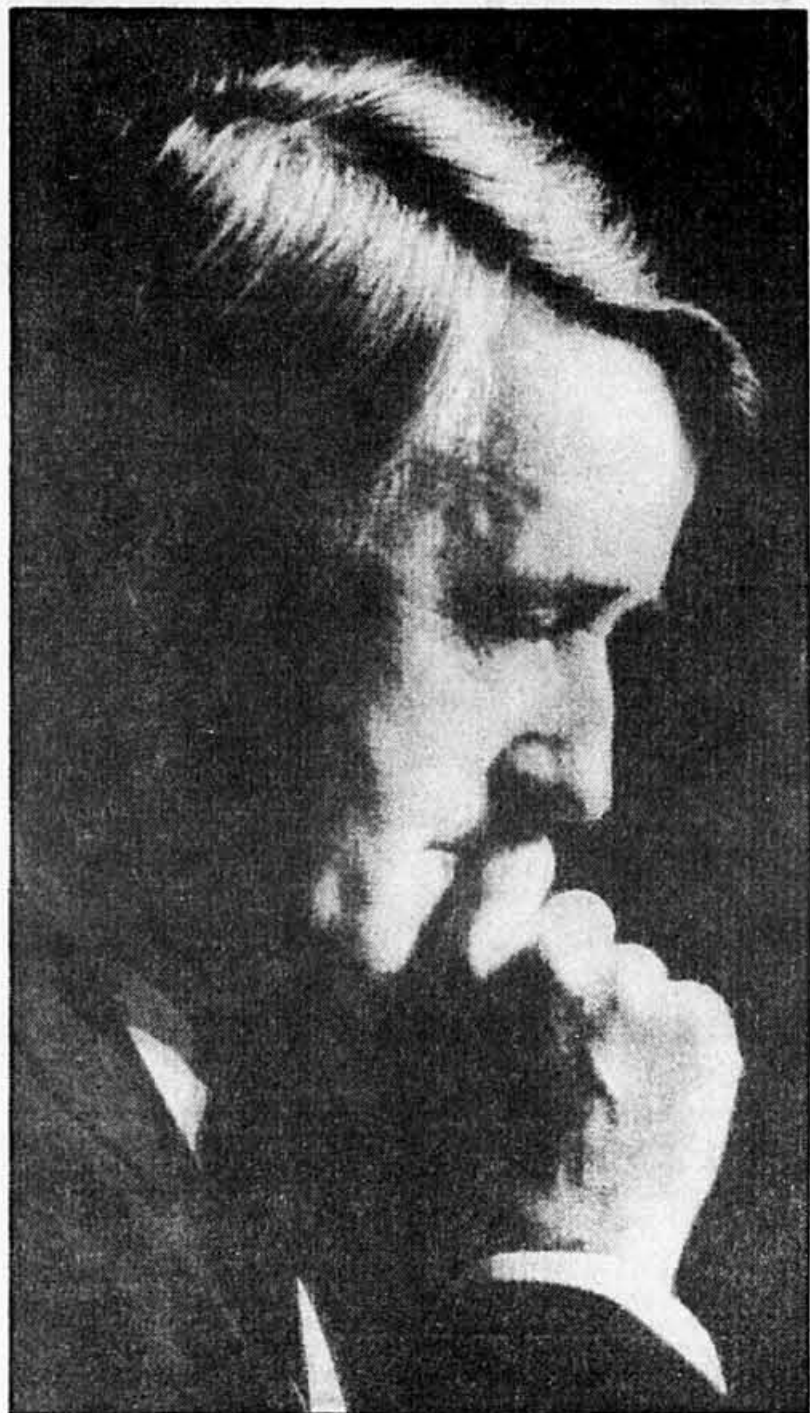


L'AFFAIRE
BISSENETTE

Un bouc émissaire: Mulroney

Le scandale de Saint-Jean fait
les manchettes, mais toutes les critiques pointent le premier ministre

Le premier ministre Mulroney vit des moments difficiles.

GILBERT
LAVOIE

Patrick O'Callaghan est un vrai conservateur. Éditeur du Calgary Herald, dans une Alberta tory depuis une éternité, il a trépané d'impudence pendant des années dans l'attente du départ de Pierre Elliott Trudeau.

Mardi matin, en commentant l'affaire Bissonnette, l'homme ramenait dans ses pages éditoriales un nom qu'il espérait ne plus jamais devoir prononcer. Il écrit: «La question se résume à cela: même dans ses pires moments, jamais on n'a douté du leadership de Pierre Trudeau!».

Le message est sévère: les nombreux scandales qui secouent le gouvernement conservateur depuis septembre 1984 sont symptomatiques d'un premier ministre qui n'a pas la poigne nécessaire.

Après une semaine de manchettes sur le scandale de Saint-Jean-sur-Richelieu, il devient évident que ce ne sont pas les spéculateurs locaux ou l'ex-ministre André Bissonnette qui alimentent le plus la colère des gens comme O'Callaghan et celle de la députation conservatrice à Ottawa. C'est le premier ministre en personne que l'on critique.

Judi, l'éditorial du Globe and Mail de Toronto s'en prenait à son tour à M. Mulroney. Brutale, le journal lui a rappelé les nombreux postes au Sénat et les contrats qu'il a si souvent promis, à la blague, avant son accession au pouvoir.

«Le premier ministre ne peut être considéré comme une victime d'une tendance déprimante et regrettable. Il est arrivé au pouvoir en promettant un tas d'avantages aux Conservateurs qui se

sentaient oubliés depuis si longtemps. Il a lui-même attisé cette tendance».

Mais lorsque le ministre de l'Énergie, M. Marcel Masse est venu à Montréal, mardi, pour annoncer qu'il profiterait du caucus, à Québec, au début de février, pour donner aux députés un cours de «moralité publique», la marmite a sauté dans certains bureaux à Ottawa.

«Les députés ont une excellente moralité publique», a déclaré, outre, un membre du caucus, jeudi, en rappelant qu'à une exception près, ce sont des ministres et le premier ministre qu'on a accusés de patronage et de favoritisme au cours des deux dernières années. «Ce problème se réglerait bien vite si le premier ministre prenait les mesures appropriées. Mais il ne peut pas en même temps nommer tous ses amis personnels au gouvernement, fermer les yeux sur l'octroi de contrats sans appels d'offres et nous prêcher une bonne conduite. Si nous donnons à tous l'impression que la porte n'est pas fermée, nous faisons croire que de tels gestes sont tolérés».

Les confidences recueillies jeudi permettent de croire que les critiques sont tout aussi dures du côté de la députation anglophone. «La situation n'a jamais été aussi rose dans nos comités: les taux d'intérêts sont bas, l'économie est florissante. Et où sommes-nous malgré tout ça? Dans la m...», confiait jeudi un député.

Le caucus anglophone croit que le premier ministre n'a pas réussi à se donner une équipe valable au Québec. Il lui faut donner un coup de barre de toute urgence. Ces mêmes députés sont très insatisfaits des ministres québécois. Ils trouvent Marcel Masse trop intellectuel, Michel Côté trop ambitieux pour ses possibilités et Monique Vézina très ordinaire. On accepte mal de voir Roch LaSalle défendre Suzanne Blais-Grenier, que plusieurs voudraient voir exclue du caucus. Deux exceptions

seulement à la règle: Pierre Cadieux leur semble un nouveau-venu prometteur et Benoit Bouchard est devenu leur idole. Même son de cloche du côté de Calgary où on dit que le «jury délibère encore» sur le cas de Marcel Masse dont on n'a pas encore accepté la nomination à un poste (l'Énergie) qui intéresse d'abord et avant tout l'Alberta.

Les retombées électorales

Les derniers événements ne peuvent que compromettre la réélection des conservateurs. Pourtant les débats entourant l'affaire Oerlikon sont plutôt modérés à

certaines comités au prochain scrutin et personne ne veut prendre le risque de froisser cette clientèle.

Les libéraux jubilent: ils affirment constater un regain de popularité, jusque chez les fonctionnaires, qui leur passent de plus en plus «d'enveloppes grises» sur les dossiers confidentiels du gouvernement.

«Mulroney sera incapable de renverser la tendance d'ici la fin de son mandat, affirme le président de leur caucus, M. Doug Frith. Autant manoeuvrer un super-pétrolier dans une mer en furie».

Les conservateurs croient encore au miracle. Mais certains songent déjà à laisser tomber la politique à la fin de leur mandat. C'est encore une minorité, mais le sentiment de découragement qui la caractérise montre bien les dégâts causés au sein d'un parti qui se voyait au pouvoir pour au moins deux mandats, il y a à peine deux ans. «Je ne reviendrai plus ici, c'est un travail de fou. Ça ne vaut pas la peine de vivre pour ça», confiait, cette semaine, un adjoint de ministre.

Dans l'Ouest, on se refuse à imaginer le pire. «Je pense que le PC a encore le temps de se remettre», déclarait, jeudi, Christine Muska, éditorialiste du Calgary Herald. «Si le gouvernement nous donne une bonne politique fiscale et une nouvelle politique énergétique, il aura une chance de s'en sortir».

Il reste encore au moins deux ans avant le rendez-vous fatidique. Le délai est plutôt court pour le premier ministre Brian Mulroney. Il n'a pas la marge de manoeuvre budgétaire pour présenter des politiques fiscales et énergétiques populaires, mais aussi, coûteuses.

Deux ans, c'est bien court pour un gouvernement qui fait face à une presse devenue cynique. Les derniers scandales ont lancé les médias sur des pistes juteuses. Tout le monde est à la recherche de son petit scandale.

Dans les
pires moments
jamais
on a douté du
leadership
de Trudeau

Ottawa. C'est comme si tout le monde s'était donné le mot pour éviter de faire revivre le vieux cliché d'un monde politique québécois corrompu, à la Duplessis, qu'on a si souvent véhiculé au Canada anglais.

«Pour la première fois dans l'histoire, les trois grands partis ont des chances réelles de faire élire des députés au Québec aux prochaines élections», explique le chroniqueur Douglas Fisher, du Toronto Sun. On dénonce le scandale, bien sûr, mais on prend bien soin de ne pas insulter les Québécois.

Les sondages internes de tous les partis montrent une baisse de la popularité des conservateurs qui ont perdu leurs sympathisants péquistes des dernières élections au profit du NPD. Il pourrait y avoir une lutte à trois dans

Après la tempête politique,
une banale histoire de lucre«Je dis à la police allez-y, faites enquête, poursuivez si nécessaire,
et si quelqu'un a violé la loi, mettez-le en prison». — Brian MulroneyGILLES
PAQUINdu bureau de La Presse
OTTAWA

Lorsque le sénateur Jean Bazin et son ami Roger Nantel quittent Bernard Roy ce mardi 13 janvier, le sort d'André Bissonnette est presque scellé. Les deux hom-

mes viennent de déposer sur son bureau un dossier accablant. Le lendemain il sera sur celui de son patron le premier ministre Brian Mulroney.

Lecture faite, M. Mulroney demande à son secrétaire principal de fouiller un peu plus la question. Bernard Roy s'exécute, il donne notamment un coup de fil au Régistraire général du Canada.

Selon les directives sur les con-

flits d'intérêts imposées par M. Mulroney, les ministres déposent chez le Régistraire un inventaire de leurs actifs. Ils nomment ensuite un fiduciaire qui en assure la gestion pendant qu'ils siègent au cabinet.

Dans les 48 heures il devient évident que le ministre d'État aux Transports nage en eau trouble. Cela ressemble de plus en plus au cas de l'ex-ministre torontois, Sinclair Stevens, qui menait de

front ses affaires et celle du gouvernement.

«Il y avait là tous les éléments d'un conflit d'intérêts. C'est clairement une des conditions dont on a tenu compte», dira plus tard le vice-premier ministre Don Mazankowski.

Pressé par le temps, Bernard Roy fait rapport à son patron à mesure que les choses se précisent. Il sait que plusieurs journalistes sont sur la piste et que tout risque d'être étalé sur la place publique d'une journée à l'autre.

Samedi le 17 janvier, l'abcès est crevé. Deux quotidiens montréalais publient à la une des informations sur l'opération de spéculation foncière de Saint-Jean-sur-Richelieu, fief du ministre Bissonnette.

Le lendemain matin le ministre millionnaire est convoqué d'urgence au cabinet du premier ministre. Après un bref tête-à-tête avec Brian Mulroney, il signe la lettre de démission qu'on lui demande. Il vide ensuite son appartement du Château Laurier et court se terrer à Saint-Jean.

Le chef, lui, se présente à la réunion spéciale du caucus conservateur où il doit discuter de la reprise des travaux de la Chambre avec ses troupes. Plutôt que de leur servir un discours enthousiaste, il est forcé d'avouer qu'une nouvelle tuile vient de leur tomber sur la tête.

Une fois cette corvée terminée, un communiqué laconique de 18 lignes est rédigé à la hâte pour annoncer le congédiement du mi-



Jean Bazin



Bernard Roy

nistre. Une conférence de presse de M. Mulroney est prévue à l'issue de la réunion; aussi bien lâcher le morceau tout de suite. Il a au moins l'air d'un homme qui prend des décisions rapidement et sait faire face à la musique.

Pêché d'omission ou petite erreur, le communiqué passe sous silence les raisons du renvoi de M. Bissonnette. Interrogé sur le sujet dimanche, M. Mulroney refuse d'expliquer son geste.

Il faudra trois jours avant que le gouvernement reconnaisse qu'il s'agit d'abord d'une histoire de conflit d'intérêts et ensuite d'une banale affaire de lucre qui relève de l'escouade criminelle. Lorsqu'il l'admettra finalement aux Communes mercredi, c'est que la chose est devenue évidente avec l'avalanche de preuves qui s'ajoutent au dossier.

Enquête

Jamais satisfaite, l'opposition réclame depuis la tenue d'une enquête publique sur ce qui est devenu l'affaire Oerlikon-Bissonnette. Tant les députés de John Turner que ceux d'Ed Broadbent veulent faire durer le plaisir.

Mais le gouvernement a appris avec la tenue de l'enquête Parker sur l'ex-ministre Sinclair Stevens. Au lieu de s'effacer en quelques semaines comme le font la plupart des scandales, celui-là hante le régime depuis des mois. C'est sans doute pourquoi M. Mulroney s'est empressé cette semaine de confier le dossier à la Gendarmerie royale. L'aspect politique a été traité lorsqu'il a chassé M. Bissonnette dit-il, l'aspect criminel le sera après enquête de la police.

L'autre voie qui s'ouvrait à lui était de confier le dossier à un comité parlementaire. Ce forum, nécessairement partisan, ne ferait que tourner le fer dans la plaie sans pour autant épargner les longs recours aux tribunaux.

Aujourd'hui M. Mulroney s'enfonce vers l'Afrique en espérant que le pire de la tempête est passé. Il sera toujours temps d'aviser lorsque, dans huit ou dix mois, commencera le procès sur «la passe de Saint-Jean».

SUITE DE NOTRE DOSSIER EN
PAGE 6.

André Bissonnette et sa femme, Anita Lafiamme, à une époque moins noire.

Nouvelle stratégie
face aux Américains

Les 5 et 6 avril prochains, le premier ministre Mulroney et le président Ronald Reagan se rencontreront à Ottawa, pour le troisième «sommet irlandais».



B 3

L'incroyable guerre
du capitaine Dumais

Dieppe n'a pas suffi à ce héros québécois. Fait prisonnier, il s'évade et retourne en France occupée comme agent secret et fait évacuer plus de 300 aviateurs sous le nez de la Gestapo.



B 4

L'ACDI au seuil
de la réforme

Le ministre des Relations extérieures Monique Landry, responsable de l'ACDI, a annoncé une «réforme en profondeur» de cette agence gestionnaire d'un budget annuel de \$2,5 milliards.



B 5

Paul Desmarais
président du conseil
d'administration

Roger D. Landry
président éditeur

Michel Roy
éditeur adjoint

Claude Gravel
directeur de l'information

Jean-Guy Dubuc
éditorialiste en chef

LA PRESSE, MONTRÉAL, SAMEDI 24 JANVIER 1987

Éditorial

Une enquête publique

Après une semaine de révélations et de rebondissements, tout le monde a compris que l'affaire Oerlikon n'intéresse pas seulement une poignée de spéculateurs et l'ancien ministre qui reste député de Saint-Jean.

Beaucoup de questions demeurent sans réponse. Il est certain que l'enquête policière en cours apportera des explications. Mais plusieurs aspects de ce dossier ne relèvent pas simplement du code pénal; ils sont de nature politique dans certains cas; ils peuvent toucher la moralité publique aussi; ils suscitent quelquefois des inquiétudes quant au rôle que jouent des personnes irréprochables qui ont des relations amicales avec le Premier ministre.

C'est pourquoi l'enquête de la Gendarmerie, qui s'imposait de toute évidence en début de semaine, ne suffira pas à faire toute la lumière promise par le gouvernement. Ce n'est pas une démarche négligeable puisque des accusations seront sans doute portées et des coupables, condamnés. Mais beaucoup de ceux qui, à des degrés divers, ont participé à cette entreprise ne s'exposent à aucune accusation.

Or si l'on veut connaître toute la vérité — sans éblouir les innocents — il est nécessaire d'entendre tous ceux qui sont intervenus à un titre ou à un autre. Les policiers qui parcourent Saint-Jean ces jours-ci ne peuvent forcer les citoyens à dire tout ce qu'ils savent; ceux-ci disent ce qu'ils veulent; ils n'ont pas à s'incriminer; une enquête n'est pas un procès.

Il est bien possible que la GRC en apprenne assez pour crever l'abcès. Mais, en supposant qu'elle puisse découvrir tout ce qu'elle cherche au plan criminel, rien ne lui permet d'examiner des comportements illégitimes et qui ne sont pas criminels.

Seule une enquête judiciaire et publique — une commission royale, comme on dit — permettrait d'aller au fond des choses, non pas pour engager une chasse aux sorcières, mais pour poser complètement les problèmes que font naître dans une société démocratique et libérale les interventions du pouvoir par personnes interposées, les jeux d'influences, les pratiques tolérées qui offrent aux amis des avantages financiers et aux partis des fonds d'appoint.

Devant un président de commission judiciaire, les témoins doivent sous serment révéler ce qu'ils savent.

Est-il vraiment nécessaire de déployer un appareil aussi lourd dans l'affaire Oerlikon? Oui, puisqu'il s'agit d'un contrat de \$600 millions octroyé par l'État fédéral; oui, parce qu'il faut en finir avec les opérations occultes, légales ou illégales, qui peuvent encore précéder ou suivre l'adjudication de contrats de cette importance; oui, pour éliminer toute forme de prévarication chez les élus, les fonctionnaires et les charges de missions.

Une enquête publique et judiciaire répondrait à d'autres besoins. Si des irrégularités comme celle-ci doivent continuer à la même cadence, la population finira par croire que l'adage populaire est fondé, que la politique est sale et que nul ne peut exercer une charge publique sans défaillance.

En réalité, la très grande majorité des élus observent rigoureusement les normes les plus sévères de la moralité publique; mais le peuple ne le croira jamais si le Pouvoir réprime mollement les écarts spectaculaires.

Il faut, par des enquêtes publiques, démontrer au citoyen que l'intégrité n'est pas simplement une qualité importante en politique: c'est une condition préalable.

Michel Roy

Une baisse insignifiante

La baisse des taux d'intérêt au Canada et un peu partout ailleurs est une bonne nouvelle. Dans l'absence d'une inflation trop menaçante, la baisse du loyer de l'argent stimule la consommation et les investissements; elle soutient ainsi la croissance économique. Ce signe favorable a été salué en grande pompe à la Bourse, où investisseurs et spéculateurs attisent la fiabilité des cours.

Le gouvernement peut s'enorgueillir d'avoir ramené le taux d'escompte de la Banque du Canada et les taux préférentiels des banques à leur plus bas niveau depuis presque neuf ans. Cependant, il ne doit pas crier trop fort. Dans l'ensemble de la gestion de l'économie, cet ajustement des taux d'intérêt fait penser à Nancy Greene qui réglerait la fixation de ses skis alors qu'elle dévale Whistler Mountain à cent kilomètres à l'heure.

Les taux d'intérêt ne sont pas actuellement d'une importance primordiale pour l'économie canadienne. Ils permettent de maintenir un équilibre financier à l'intérieur du Canada et entre le Canada et le reste du monde.

Or, l'économie canadienne est en porte-à-faux et celles d'autres pays importants ne sont guère mieux équilibrées. Le maintien d'une certaine stabilité par rapport au reste du monde ne signifie pas que l'économie canadienne se porte bien; les efforts pour maintenir cette stabilité ne sont pas un remède aux maux économiques.

Le problème du Canada est son déficit budgétaire: nous vivons au-dessus de nos moyens. Le gouvernement fédéral et beaucoup de gouvernements provinciaux empruntent pour payer les services qu'ils donnent aux citoyens. Un jour ou l'autre, il faudra payer cette facture, soit par le sacrifice économique de nos descendants, soit par une baisse soudaine de notre niveau de vie.

Si l'échéance ne s'est pas encore présentée, c'est que les États-Unis se sont engagés dans la même voie que nous. Leur crédit leur permet d'emprunter à tour de bras à l'étranger pour acheter les biens qu'ils ne produisent pas et qui font partie de leur niveau de vie excessif. Comme le montre notre excédent commercial, le Canada bénéficie largement de la prodigalité des Américains.

Malgré la hausse à la Bourse et malgré la croissance économique, la situation est essentiellement malsaine car elle ne saurait continuer sans que la dette publique ne finisse par engloutir tous les impôts des contribuables. Tôt ou tard, il faudra sabrer dans le déficit budgétaire et cesser de vivre aux dépens des générations futures.

Beaucoup de ministres des Finances se sont succédé à Ottawa et ont promis en vain de diminuer le déficit. M. Michael Wilson, aidé par de solides connaissances financières et une conjoncture favorable, a mieux fait que ses prédécesseurs, mais la dette ne cesse de grimper. Pour autant que l'économie continue à croître et que le château de cartes de la finance internationale ne s'écroule pas, il finirait sûrement par permettre à M. Mulroney de tenir sa promesse de réduire le déficit. Cependant, rien ne dit qu'il aura le loisir de le faire graduellement et sans froisser les électeurs. Il arrive un temps où il ne suffit pas d'aller dans la bonne direction: il faut arriver au but.

À côté de ce problème gigantesque, la baisse des taux d'intérêt est insignifiante.

Prédicte WAGNIÈRE

LE QUÉBEC CONTINUE DE DÉRANGER
LE RESTE DU CANADA
— R.M. JOHNSON



REPRISE, 24-03-86

DRÔITS RÉSERVÉS

TRIBUNE LIBRE

Et le kilométrage?

■ Les hommes ont trois fois plus d'accidents routiers que les femmes (*La Presse*, dimanche 11 janvier). À chaque fois que l'on mentionne ces chiffres, on ne parle jamais de distances moyennes parcourues par les conducteurs de chaque sexe. Le taux d'accidents plus élevé des hommes ne serait-il pas dû tout simplement au fait que les hommes font, en moyenne, plus de kilométrage et sont donc plus longtemps exposés aux dangers de la route? Tant que cette donnée ne sera pas prise en considération, il me semble que toute comparaison entre les conducteurs de chaque sexe est boiteuse et n'est pas un reflet de la réalité.

Patrice BÉLANGER
Brossard

Une tolérance dangereuse

Monsieur Jean Doré
Maire de Montréal

■ Afin de réduire le stationnement en double dans les zones commerciales, n'y aurait-il pas lieu de réserver des espaces pour les véhicules de livraison et de les tarifier en conséquence (ex.: 15 du 10 minutes).

Bien que le stationnement en double soit illégal, il n'est pas fréquemment puni. Vous n'avez qu'à surveiller avenue

du Président Kennedy, près de McGill College, entre les immeubles de la B.N. et de Place Mercantile.

Cette tolérance devient dangereuse.

Serge TRUDEAU
Saint-Lambert

Le travail le dimanche

■ Il est temps que nos dirigeants considèrent la population comme des adultes capables de prendre leurs propres décisions et qu'ils leur donnent la liberté de magasiner non seulement quand ils le peuvent, mais surtout quand ils le veulent.

Présentement, la population vit le samedi une situation stressante. On a plein de courses à faire et les magasins ferment à 5h. Aussi, on aimerait bien relaxer et flâner un peu le samedi matin.

Le dimanche matin pourrait être consacré à la détente. On pourrait fort bien ensuite ouvrir les magasins à 12 h ou 13 h, ce qui laisserait ainsi du temps pour le brunch en famille (pour ceux qui sont préoccupés de laisser ce jour à la famille).

Un employé ne devrait pas avoir à travailler un plus grand nombre d'heures, de même qu'il ne devrait pas être obligé de travailler le dimanche. Avec le taux de chômage, il y a suffisamment de gens désireux de le

faire sans qu'on doive brimer la liberté de ceux qui refusent. Et que ceux qui en sont encore au jour du Seigneur restent chez eux.

Il pourrait y avoir aussi des horaires plus flexibles: une semaine de 3 jours suivie d'une semaine de 4 jours de travail. Je suis assurée que beaucoup de personnes seraient intéressées à un tel horaire. De même pour les bureaux de service: téléphone, électricité, assurances, caisses, banques, etc. qui sont tous ouverts aux heures où les gens sont au travail. Pourquoi ces bureaux ne fonctionneraient-ils pas de 11 h à 19 h, par exemple? De façon à permettre à tous les travailleurs d'avoir accès enfin à ces services? (...)

Dorette DUMAS-LAVOIE
Valleyfield

Si nous étions indépendants

■ Qui sont donc ces menteurs qui font croire aux émigrés qu'en venant ici au Québec, ils y trouveront un paradis de richesses et d'emplois? Notre gouvernement ne sait plus où donner de la tête pour réduire les dépenses et les déficits.

Cette marée d'immigrés remet en évidence le besoin qu'aurait le Québec d'être le seul maître des politiques d'immigration (la comme en tant d'autres domaines d'ailleurs). Notre dépendance vis-à-vis les

Lettres courtes, S.V.P.

■ Les lettres sous cette rubrique doivent être courtes. Elles doivent inclure signature, nom complet, adresse et numéro de téléphone. *LA PRESSE* ne peut s'engager à toutes les publier. Les adresser à: Tribune libre, *LA PRESSE*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.

lois d'Ottawa ne ressort que trop devant ce phénomène. Si nous étions indépendants, les choses se passeraient autrement. Nous aurions sans doute plus d'autorité pour choisir et contrôler l'arrivée des étrangers sur notre territoire.

Les politiques fédérales en matière d'immigration desservent non seulement le Canada mais surtout le Québec; nous venons d'en avoir la preuve une fois de plus. (...)

On devrait surtout dénoncer et condamner le marchandage, le vol et le banditisme de certaines organisations plus ou moins occultes qui vendent du rêve et de l'illusion à de pauvres gens déjà dans la misère dans leur propre pays et qu'on amène chez nous à prix élevé, dans l'espoir qu'ils connaîtront de meilleures conditions de vie. (...)

Guy MILOT
Montréal

LECTURES

Les précurseurs de la Révolution tranquille

PIERRE VENNAT

«Toute étude qui ferait démarrer le Québec actuel avec la Révolution tranquille ou même la Deuxième Guerre mondiale serait une analyse à courte vue.»

Les analyses à courte vue sur le Québec ne manquent pas. Un mythe répandu, par exemple, consiste à dire que jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Jean Lesage, en juin 1960, tout n'était que «grande noirceur». Mais il en existe bien d'autres aux quels se sont attaqués, avec succès, les historiens Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, dans le deuxième volume de *l'Histoire du Québec contemporain*, intitulé *Le Québec depuis 1930*.

«Dès le début des années 1930, l'expression du réformisme néo-libéral au Québec s'élabore dans certains milieux. Le Parti libéral du Québec, sous l'influence de dirigeants comme Jean-Marie Nadeau ou Georges-Émile Lapalme, préoccupés l'un et l'autre de formulation idéologique autant que d'action électorale, est un foyer de réflexion particulièrement actif. Le mouvement syn-

dical et ses nombreuses publications y jouent également un rôle important, de même que les universités.

«Mais on a eu tendance, dans l'historiographie, à négliger cette mouvance néo-libérale, encore mal connue, pour accorder une attention quasi exclusive à *Cité libre*, dont on a fait pratiquement le seul lieu d'émergence de ce courant. Une telle simplification, qui commence à être critiquée, s'explique par le fait que cette revue, fondée en 1930 par Pierre Elliott Trudeau et Gérard Pelletier, demeure, malgré son petit tirage, l'un des canaux d'expression et des centres de rassemblement privilégiés du nouveau libéralisme, lequel toutefois la déborde nettement.»

Les quatre historiens accordent également de l'importance au néo-nationalisme dans l'élaboration du Québec d'aujourd'hui.

«Il ne faut pas concevoir le néo-libéralisme et le néo-nationalisme comme des mouvements opposés ni même antagonistes. De fait, en matière sociale, économique et politique, ils se réfèrent l'un et l'autre aux mêmes valeurs essentielles, si bien qu'on pourrait les considérer comme deux variantes

d'un même courant central, le réformisme libéral. Ils se distinguent toutefois par les groupes sur lesquels ils s'appuient, par leur attitude face au nationalisme traditionaliste, et surtout par leurs positions à l'égard de la question nationale.»

Selon les auteurs de *Le Québec depuis 1930*, le néo-nationalisme est une nouvelle formulation réformatrice du nationalisme, qui se fait jour dans quelques milieux particulièrement actifs. On mentionne notamment l'Université de Montréal où des économistes des Hautes Études Commerciales et surtout des historiens comme Guy Frégault, Maurice Séguin et Michel Brunet se font les définisseurs du nouveau courant. Celui-ci s'étend parmi les étudiants, les futurs enseignants, des permanents syndicaux, des membres du mouvement coopératif, les militants plus jeunes de certains groupes nationalistes comme les sociétés Saint-Jean-Baptiste, de même que dans une partie des milieux d'affaires, notamment à la Chambre de commerce de Montréal.

«Mais le penseur et l'animateur le plus influent du néo-nationalisme est un journaliste: André Laurendeau. Peu après

la guerre, toutefois, il se remet à la tâche de rénover la pensée nationaliste en écrivant pour *L'Action nationale*, dont il reprend la direction de 1948 à 1956, et surtout pour le quotidien *Le Devoir*, où il devient rédacteur en chef adjoint en 1949. Grâce à lui et ses collègues, les Gérard Filion, Pierre Laporte, Jean-Marc Léger, ce journal devient, tout au long des années 1950, la principale tribune du néo-nationalisme, auquel se rallient bientôt la Fédération libérale et le Parti libéral du Québec, qui en fait une inspiration majeure de son programme.»

Les quatre historiens se font fort d'expliquer que le néo-nationalisme est lui-même l'aboutissement d'une tendance apparue dès les années 1930, notamment avec l'Action libérale nationale, et qui s'est prolongée pendant la guerre avec la Ligue pour la défense du Canada et le Bloc populaire. Il n'y aurait pas eu de Révolution tranquille si elle n'avait pas eu de précurseurs.

Histoire du Québec contemporain, volume 2: *Le Québec depuis 1930*, Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, Borel Express, 739 pages.

Brian Mulroney change de stratégie face aux Américains



MAURICE JANNARD
du bureau
de LA PRESSE
OTTAWA

C'est les 5 et 6 avril prochain que le premier ministre Mulroney et le président Ronald Reagan se rencontreront à Ottawa, pour ce qui sera le troisième « sommet irlandais ».

D'ores et déjà, il faut être assuré qu'il n'y aura pas de spectacle à grand déploiement comme ce fut le cas lors de la première rencontre à Québec, il y a deux ans, quand les deux hommes se retrouvèrent sur une scène pour chanter ensemble « When Irish eyes are smiling ».

« Le petit gars de Baie-Comeau » avait voulu alors être un hôte gentil pour son copain Ronald, mais celui-ci n'était pas aussi retourné dans sa capitale qu'il reniait les engagements signés à Québec.

Le Canada estime aujourd'hui que sur deux dossiers essentiels, soient le libre-échange et la lutte aux pluies acides, les États-Unis n'ont pas respecté leur parole.

C'est pourquoi Brian Mulroney a demandé à voir d'urgence cette semaine le vice-président George Bush et le Secrétaire d'Etat au Trésor, James Baker.

Libre-échange et pluies acides

Le premier ministre a affirmé mercredi à ses invités que la Maison-Blanche n'accordait pas assez d'importance au dossier du libre-échange, une situation qu'il trouve étrange étant donné que le Canada est de loin le plus grand partenaire des États-Unis.

Dans le cas des pluies acides, M. Mulroney a reproché à son voisin de ne pas fournir les fonds qui avaient été promis l'an dernier, à Washington.

George Bush a déclaré qu'il avait compris le message, allant jusqu'à dire même qu'il en avait « eu plein les oreilles ». Il n'a rien promis toutefois pour régler les problèmes, se contentant de dire qu'il s'empresseait dès le lendemain de transmettre l'impatience canadienne au président Reagan.

Mais personne ne s'attendait à ce que la réunion de mercredi, convoquée à la dernière minute, puisse déboucher sur des solutions miracles. Tel n'était pas d'ailleurs le but de la visite pour le gouvernement conservateur.

Fin de l'approche conciliante

La réunion a marqué la fin de l'approche conciliante de Brian Mulroney envers les États-Unis. Pour les éditorialistes anglophones, le changement de ton chez les conservateurs était nécessaire. L'attitude copain-copain de Brian Mulroney envers Ronald Reagan a nuï aux intérêts canadiens, selon la presse torontoise. D'ailleurs, l'électorat n'a pas suivi, demeurant sans cesse méfiant. Une approche plus agressive, pense-t-on au Canada-anglais, servira mieux la cause du pays.

En arrivant au pouvoir, le chef Tory a voulu se démarquer de la politique traditionnelle d'indépendance face au géant américain, dont les années Trudeau ont marqué le point le plus sombre. Mais la stratégie conservatrice a échoué et Brian Mulroney se devait de changer de cap rapidement. Est-il trop tard ? Le virement de direction donnera-t-il des résultats ? Tout reste à voir.

Du côté de l'administration Reagan, on ne s'inquiète pas trop. Au lendemain de la visite de Bush, un diplomate américain en poste à Ottawa confia à LA PRESSE que, oui bien sûr, le nouveau message a été saisi, mais que d'autre part, l'équipe Mulroney a fait un peu de théâtre mercredi dernier. « On a eu la nette impression que le premier ministre a cherché surtout à convaincre le public canadien », a dit le représentant des États-Unis.

Malheureusement pour le parti ministériel, tout le scénario orchestré autour de la visite de George Bush n'a pas eu l'impact voulu et il est passé au second plan, derrière le scandale entourant le congédiement d'André Bissonnette et la vente d'un terrain à prix d'or à la firme suisse Oerlikon.

La visite de George Bush signifie qu'Ottawa mettra fin à sa cour assidue pour gagner les faveurs de la Maison-Blanche. Pour Ronald Reagan, la perte éventuelle d'un ami — et il est rares dans le moment — est sûrement désagréable. Mais, si les propos de Bush sont révélateurs,

Washington ne fera rien d'exceptionnel pour sauver cette amitié.

A moins que l'équipe républicaine réussisse à endiguer la vague protectionniste venant du Congrès et qui risque de frapper d'importants secteurs industriels canadiens, ou que Ronald Reagan s'émue subitement à cause des pluies acides.

Comme le dirigeant américain tente surtout dans le moment d'échapper au gâchis Iran-Contra, les sentiments de frustration exprimés par Ottawa ne sont pas au premier rang des priorités de la Maison-Blanche. Les visiteurs américains ont insisté beaucoup l'autre jour pour dire à leurs hôtes que l'administration Reagan n'est pas paralysée et que le problème Iran-Contra, si sérieux soit-il, est sous contrôle.

Ceci étant dit, on avoue chez nos voisins : « Il est inévitable que ces deux affaires prennent beaucoup d'énergie ». En d'autres mots, il reste moins de temps pour s'occuper des autres problèmes.

Bush-Canada

Il faut se demander aussi ce que représente le dossier « Canada » pour



Tout s'était déroulé avec larges sourires, lors de la rencontre Mulroney-Reagan il y a deux ans à Québec, mais Reagan n'était pas aussitôt retourné dans sa capitale qu'il reniait les engagements signés.



Lysiane Gagnon

L'enflure technocratique

À l'hôtel de ville de Montréal, tout a changé. Symbole qui augure d'une ère de consultation, le citoyen entre par la grande porte enfin ouverte au public. Au maire, on fait spontanément confiance : il est de son époque, intelligent, dynamique, équilibré. Dans la salle du conseil, il y a plus de femmes, des conseillers qui viennent d'horizons plus diversifiés qu'auparavant... Une autre génération, un vent nouveau.

Le nouveau secrétaire-général a l'air sympathique et déterminé, et nul doute qu'il soit compétent. Hélas, alors qu'il livre son rapport sur le budget, on s'aperçoit que M. Le François ne parle ni français ni anglais. Il parle la langue des technocrates : « Le secrétaire général entend développer sur un plan méthodologique et selon les orientations de l'administration un cadre global d'intervention permettant d'identifier, d'ordonner et de prioriser les activités devant être réalisées. » Le reste est à l'avenant : optimisation, responsabilisation, positionnement, bref il n'y manque que l'interface.

Tout de suite on voit ce qui menace le nouveau régime : l'enflure technocratique. Évidemment, il faut moderniser une administration désuète et plutôt kétéine, mais faut-il maintenant aller à l'autre extrême ?

M. Le François sera le fonctionnaire le mieux payé au Canada. À \$120 000 par année (plus \$5 000 pour les dépenses), il est payé plus cher que le greffier du Conseil privé à Ottawa (\$110 000) ou que le secrétaire-général du conseil exécutif à Québec (\$98 000), mieux payé que Paul Tellier, Louis Bernard ou Roch Bolduc, que les ministres et les grands mandarins de la fonction publique. Pour superviser le service des incendies et l'entretien des rues, M. Le François (qui serait, dans des milieux moins portés sur l'inflation verbale, « le gérant de la ville »), sera plus payé que ceux qui, à Ottawa et à Québec, supervisent la sécurité nationale, les ambassades, les services sociaux, les écoles, les hôpitaux, les pêcheries et les mines, les orientations fiscales et économiques... En fait, dans le secteur public, il n'y a à peu près que le premier ministre du Canada qui soit payé plus cher que M. Le François.

Lequel, bien sûr, aura plusieurs adjoints, dont M. Beaudet, responsable de la planification stratégique (sic), issu comme lui de la fonction publique de Québec, et qui aura, avec \$80 000 par année, le salaire d'un sous-ministre. Comme à son patron, la Ville lui paiera son déménagement selon les normes maximales en vigueur à Québec : jusqu'à concurrence de \$24 500, incluant les frais de courtage et de notariat. (Un déménagement « chromé » entre Québec et Montréal, incluant l'emballage, coûte environ \$4 000).

M. Doré justifie le salaire de son secrétaire-général par le fait que le chef du contentieux de la ville reçoit \$110 000. Cela n'explique pas la différence de \$15 000, sans compter que le principe est faux. Il est admis partout que certains spécialistes, notamment les avocats arrachés aux firmes privées, commandent une rémunération supérieure à celle du responsable de l'administration. Le salaire actuel du chef du contentieux de Montréal constitue de fait une anomalie héritée, dit-on, de l'époque où la Ville avait donné, pour le retenir, deux grosses augmentations successives à Me Michel Côté. Mais est-il admissible que les échelles de salaire soient fondées sur une anomalie ?

À l'hôtel de ville, on parle du « gouvernement » municipal comme s'il était sur le même pied que ceux d'Ottawa et de Québec. C'est ce qui permet de justifier l'implantation de structures (et de salaires) calquées sur les autres fonctions publiques. Cela ne tient pas debout. Montréal a juridiction sur des domaines infiniment plus limités et terre-à-terre, qui ne justifient pas une telle enflure bureaucratique, et elle n'est pas un gouvernement, mais une administration dont tous les pouvoirs sont délégués par Québec. Comme le signale le conseiller Nick Auf Der Maur, même la nomination de M. Le François devra être entérinée par l'Assemblée nationale ! Mais au fait, en vertu du même principe défendu à l'hôtel de ville, comment se fait-il que M. Le François reçoive \$27 000 de plus que le secrétaire général à Québec, qui est en quelque sorte son supérieur hiérarchique ?

De toutes les villes américaines, Montréal avait déjà la structure politique la plus coûteuse : 58 conseillers pour un million d'habitants. Toronto (600 000 habitants) a 24 conseillers. Vancouver (un demi-million) en a 15. Idem à Los Angeles (cinq millions). Manhattan, trois fois plus peuplée que Montréal, en a 28. Le plus gros conseil municipal, après le nôtre, est celui de Chicago, où 52 conseillers représentent quelque cinq millions d'habitants.

Par voie de conséquence, la Communauté urbaine de Montréal constitue la quatrième plus grosse assemblée politique au Canada, après le parlement d'Ottawa et les législatures du Québec et d'Ontario !

À l'inflation héritée du régime Drapeau, le RCM va rajouter la sienne. M. Auf Der Maur estime que quelque dix millions additionnels iront à l'administration. Les membres de l'exécutif auront des adjoints choisis parmi les conseillers (l'équivalent des adjoints parlementaires à Québec et Ottawa), qui recevront \$9 000 en sus de la rémunération de base (\$25 000 dont \$5 000 non-imposables) et, comme des ministres, auront des attachés politiques commandant des salaires de l'ordre de \$45 000. La rémunération additionnelle des conseillers délégués à la STCUM est plus que doublée, passant de \$6 000 à \$13 000. « C'était donc ça qu'ils voulaient dire (au RCM), de s'exclamer Auf Der Maur, quand ils parlaient de socialisme et de redistribution de la richesse ? »

Les conseils des ministres siègent au Lac à l'Épave ou au Château Montebello ? Le conseil exécutif (six personnes !) se réunit au Grand Hôtel pour « avoir la paix »... comme si les secrétaires de la mairie n'étaient pas capables de filtrer les appels !

Enfin, la nouvelle administration a suscité de la réprobation en achetant quelques limousines de plus... et en embauchant comme conseiller en aménagement le conjoint d'un membre de l'exécutif. En soi, cela n'a rien de scandaleux : M. Trudel, urbaniste ayant déjà travaillé à la Ville et depuis longtemps associé au RCM, a toutes les qualifications requises, et il s'agit d'un poste de nature politique, pour lequel un concours n'était pas nécessaire. Mais cela, s'ajoutant au reste, a été mal vu.

Dans un budget de \$1,5 milliard, évidemment, ces dépenses ne sont que des gouttes d'eau, mais est-ce le message qu'on veut transmettre aux contribuables dont on vient de hausser les taxes, et aux syndiqués avec lesquels on s'appête à négocier ?

Quand les parlementaires veulent bien se parler... tout va mieux



GILBERT BRUNET
du bureau
de LA PRESSE
QUÉBEC

Après trois jours de délibérations en commission parlementaire, l'impensable est survenu : aux antipodes lorsque les travaux ont commencé, les députés des deux formations politiques se sont entendus sur une révision de la délimitation des circonscriptions électorales.

Dénouement imprévisible. Preuve qu'un consensus est possible, entre libéraux et péquistes, si chacun vise sérieusement le bien commun. Le consensus est à mi-chemin et c'est l'ensemble des Québécois qui sortent gagnants.

Le projet de loi qui en découlera, ne sera que « pure formalité ». Mieux : la Commission de la représentation électorale commence tout de suite ses travaux de refonte, sans attendre la loi, pour s'assurer qu'une nouvelle carte électorale sera en vigueur lors des prochaines élections.

Si cette belle harmonie pouvait servir d'exemple, se plait-on à rêver. Sans usage de la « force » d'une majorité ; sans que la minorité prête des intentions malveillantes à la majorité.

Jeudi, à la clôture des travaux, Michel Gratton, ministre délégué à la Réforme électorale, félicitait son adversaire péquiste, Jacques Rochefort, qui ne lui avait laissé aucun répit depuis 72 heures : « Travail très positif, qui aura démontré que le PQ n'a pas le monopole de la rectitude ».

Et M. Rochefort d'ajouter : « Je lève mon chapeau ; M. Gratton a respecté à 100 p. cent les engagements qu'il avait pris. »

Que l'objet de ces échanges sincères soit une amélioration des institutions démocratiques du Québec — déjà parmi les meilleures au monde — voilà un motif supplémentaire de réjouissance. Quoique, dans une société où l'on met l'accent sur la bisbille, qui se soucie de rapporter ce qui s'est passé à une commission harmonieuse ?

Les événements

Le contexte : en arrivant au pouvoir, les libéraux confient à l'un des leurs, Me Louis Rémi, le soin de préparer une révision de la Loi de



M. Michel Gratton, ministre délégué à la Réforme électorale, et son adversaire péquiste, Jacques Rochefort, se sont félicités mutuellement cette semaine.



1979 sur la représentation électorale. Comment et quand revoir la carte ? Comment et quand constituer la liste électorale ? Comment diminuer les coûts du système ?

En août 1986, M. Rémiard remet son rapport à M. Gratton, qui le publie sans le commenter. Le Directeur général des élections, aussi président de la Commission de la représentation électorale, Pierre-F. Côté, est mal pris. Le rapport lui propose une importante diminution de tâche, de budget et d'indépendance. Et il se sait contesté, depuis des années, par l'équipe qui détient maintenant le pouvoir.

Subtilement, il présente une analyse détaillée du projet, assortie de mises en garde au gouvernement.

Le temps passe. En mars, M. Gratton avait fait adopter une loi reportant au 2 décembre 86 la prochaine révision de la carte et des listes d'électeurs. Rien n'étant prêt à ce moment, un nouveau projet de loi est venu, en décembre, repousser le tout au premier mai prochain.

Soupeux, les péquistes n'ont consenti à ce nouveau report qu'à la condition que M. Gratton s'engage à soumettre l'ensemble de la réforme à l'approbation unanime des membres de la Commission des institutions. Pas de consensus, pas de réforme.

Franche discussion

Mardi, le ministre a donné le ton : il appuyait l'ensemble du rapport Rémiard et appelait à une franche discussion. Impossible unanimité, car pour l'opposition, ce rapport pré-

conisait un « inacceptable retour en arrière ». Elle acceptait néanmoins le défi des pourparlers.

Tout le monde a eu raison. Le projet de loi consacrera que :

- les limites des circonscriptions seront fondées sur le nombre d'électeurs et non sur la population totale, recensée par Statistique Canada. Un statu quo que les libéraux acceptent mal, notamment parce que les allophones s'inscrivent peu sur les listes électorales. Mais un statu quo inévitable à partir du moment où le gouvernement acceptait la règle de l'unanimité ;

- la fréquence des révisions de carte, que le projet Rémiard portait de quatre à dix ans, sera étudiée par M. Côté avant la rédaction du projet de loi ;

- le nombre de circonscriptions sera dorénavant inscrit dans la loi : il ne sera ni inférieur aux 122 actuelles, ni supérieur à 125. La moyenne d'électeurs pourra augmenter, de 36 000 qu'elle est présentement, avec un écart inférieur à 25 p. cent. Pour une moyenne établie à 40 000, il n'y aura aucun comté de plus de 50 000 électeurs et aucun de moins de 30 000, à l'exception des Îles-de-la-Madeleine. Ces critères permettront de corriger le découpage actuel qui donne 52 000 électeurs dans Lévis et 25 000 dans Matapédia ;

- les secteurs électoraux — blocs de 2 500 électeurs susceptibles de passer d'une circonscription à une autre lors de révisions — sont abandonnés pour inutiles ;

- la Commission de représentation électorale conserve son caracté-

re permanent et indépendant, mais elle devra soumettre ses prévisions budgétaires à l'examen des députés, distinctement du budget du Directeur général des élections ;

- le recensement des électeurs, qui suit toute nouvelle délimitation, pourra être ignoré, toujours d'un commun accord ; une économie de \$10 millions chaque fois, fait valoir M. Gratton.

Le plus important ne fait toutefois pas partie de cette liste : les soupçons mutuels s'estompent pour faire place à un consensus obligatoire. Les deux partis y gagnent ; les deux y laissent des plumes. Les institutions démocratiques s'en portent mieux.

Reste l'argumentation économique. Si le mandat initial de M. Rémiard avait comporté ce volet — comparaison des coûts plutôt que présomption de gaspillage — la tournure des événements aurait pu être différente.

À \$10 millions par recensement ; à tant d'autres millions par redécoupage ; à tant pour une Commission permanente contre tant pour une Commission ad hoc, chacun aurait été en mesure de juger.

L'absence de ces données a desservi M. Gratton quand il a motivé son appui aux recommandations Rémiard par une volonté d'économie. Cette absence a aussi alimenté la méfiance de M. Rochefort : c'est sûrement autre chose qu'ils ont en tête...

Au-delà de cette erreur, quel respect les parlementaires gagneraient, dans l'opinion, en s'efforçant de respecter adversaires et opinions, comme ils l'ont fait dans ce dossier.

Dieppe n'a pas suffi à ce héros québécois

Fait prisonnier, le capitaine Lucien Dumais s'est évadé pour reprendre le combat

FERNAND BEAUREGARD
Collaboration spéciale

Le nom de Dieppe évoque encore, 44 ans après le raid désastreux du 19 août 1942 au cours duquel la presque totalité des 5 000 soldats canadiens étaient tués, blessés ou faits prisonniers, l'image d'une inutile tragédie, d'un gaspillage éhonté de vies humaines. Cette image s'accompagne d'un préjugé difficile à déraciner, à savoir que les Canadiens avaient été jetés dans la bagarre sans préparation, contre leur gré.

Voyons ce qu'en dit l'un des rares survivants, le capitaine Lucien A. Dumais, qui débarquait sur la plage de Dieppe, à la tête de son peloton des FMR. Lucien était alors sergent-major de peloton.

« Dans leurs comptes rendus du coup de main de Dieppe, les Allemands ont décrit les Canadiens comme des moutons lancés dans la bataille sans préparation, presque avec la baïonnette dans le dos. »

« Nous étions au contraire préparés depuis longtemps à ce raid ; nous ne venions pas en aveugles mais en hommes libres voulant se battre en parfaite connaissance de cause. Nous étions fermement décidés à réussir ce coup de main, à faire subir à l'ennemi le plus de pertes possible et à rapporter des renseignements pour la conduite future de la guerre. Ce n'était pas une tentative de débarquement mais un coup de main de commandos. L'ordre et l'heure de repli étaient prévus et toutes nos troupes ont débarqué. »

Des fleurs

« Beaucoup d'entre nous sont restés sur le sol de Dieppe et y dorment à jamais, entourés de la sollicitude des Dieppois qui fleurissent encore leurs tombes. Mais pas un seul n'est mort sans avoir fait payer lourdement à l'ennemi le prix de sa vie, car ses pertes furent considérables et les Allemands qui se sont battus à Dieppe ont dû reconnaître que les nôtres n'avaient qu'une idée : les approcher d'assez près pour les exterminer. » (Texte tiré de son livre *Un Canadien français à Dieppe*, publié en 1968 aux Éditions France-Empire de Paris).

Dix-huit ans après la parution de ce livre et 44 ans après le raid, le capitaine Dumais, aujourd'hui âgé de 81 ans, me déclarait au cours d'une interview à sa résidence de Pierrefonds :

« Ceux qui continuent de colporter l'idée que nos soldats canadiens sont morts inutilement à Dieppe, et surtout qu'ils y avaient été jetés comme des moutons à l'abattoir, ne font qu'insulter leur mémoire. Le raid de Dieppe, aussi meurtrier fut-il, a rendu possible le succès du Débarquement allié en Normandie, moins de deux ans plus tard. Voyez ce qu'affirmait lord Louis Mountbatten, l'un des stratèges de l'invasion allée : « Pour un soldat mort à Dieppe, dix furent sauvés sur les plages de Normandie, lors du débarquement du 6 juin 1944. »

Un véritable héros

Larousse donne cette définition du mot héros : « Celui qui se distingue par des qualités ou des actions extraordinaires, particulièrement à la guerre. »

Voilà qui convient parfaitement à cet ancien combattant de 81 ans que j'ai eu le privilège de rencontrer au cours d'un déjeuner mensuel de la « Royal Escaping Society », au local des Fusiliers Mont-Royal.

On ne lui a pas décerné la Croix Victoria. Des 94 remises à

des Canadiens depuis la guerre des Boers, un seul Québécois, le major Triquet, du Royal 22^e, en a été le récipiendaire pour son courage exceptionnel dans la bataille de Casa Berardi, Italie (1939-45).

Le capitaine Dumais, par son remarquable et valeureux leadership à Dieppe, s'est mérité la Médaille militaire, tandis que ses exploits en France occupée, alors que, chef de réseau d'évacuation et plus tard chef de maquis, il s'est littéralement moqué de la Gestapo, lui ont valu la Croix militaire.

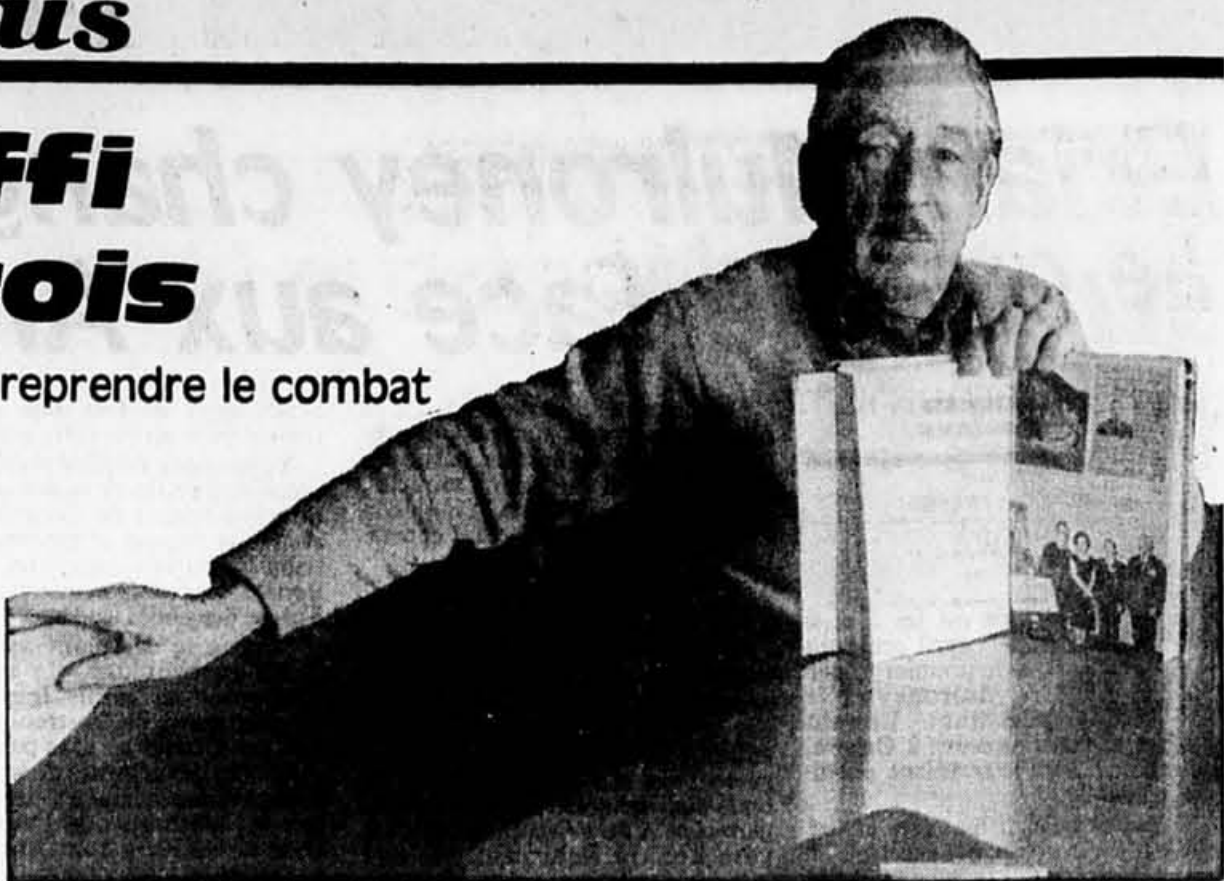
Mais depuis le raid de Dieppe, où à la tête de son peloton, il combattit jusqu'à la limite du possible et fut contraint de se livrer prisonnier, le sergent-major (son grade au moment du raid) Dumais jura de venger ses compagnons d'armes tués et blessés. Et c'est précisément au moment même où « sa guerre » semblait vouloir prendre fin dans l'humiliation d'un camp de prisonniers, que le sergent-major Dumais entreprit l'aventure qui devait en faire un authentique héros.

19 août, prisonnier, 21 août, évadé

Le prisonnier Dumais n'avait pas l'intention de croupir dans les baraques d'un Stalag. Il n'avait qu'une idée en tête, s'évader, regagner l'Angleterre et reprendre le combat.

L'occasion de fuir se présenta, moins de 48 heures plus tard, alors qu'un train de prisonniers entassés dans de vétustes wagons à bestiaux, roulait à petite vitesse en rase campagne.

Avec l'aide de deux membres de son bataillon, le caporal Vermette et le soldat Cloutier qu'un heureux hasard avait placés dans le même wagon, le PSM Dumais arrache la barre qui bloquait la



Le capitaine Lucien A. Dumais à sa résidence de Pierrefonds, avec en main un des trois livres, publiés en 1968 et 1970, et dans lesquels il relate les extraordinaires péripéties de sa carrière militaire. Ces trois livres sont : *Un Canadien français à Dieppe*, *Un Canadien français face à la Gestapo* et *The man who went back*.

lucarne du côté droit à l'arrière du wagon et ils la maintiennent en place jusqu'au moment qui leur paraît favorable.

Retournons au récit qu'en a fait le sergent-major dans son livre :

« ...Notre train vient de dépasser la ville de Rouen. La lune se cache maintenant derrière les nuages et la nuit devient complètement opaque. Le train prend une courbe très accentuée sur la gauche, notre fenêtre devenant, de ce fait, hors de portée de vue des guetteurs. »

« C'est le moment ! Allons-y ! Nous sortons par l'ouverture pratique ; je passe le premier, suivi de Vermette et de Cloutier. A la force des poignets, en nous suspendant aux aspérités du wagon, nous atteignons les tampons séparant le wagon suivant du nôtre. Nous traversons successivement deux petites gares et apercevons à chacune d'elles des soldats allemands massés sur les quais. »

« ...Environ deux kilomètres après la deuxième gare, le train ralentit et ne roule pas plus qu'à environ 25 k/h. Je me suspends par les poignets sur le côté gauche du wagon, je saute et lorsque je sens le ballast sous mes pieds, je fais une culbute pour passer par-dessus les fils des signaux qui longent la voie ferrée et, en même temps j'exécute un demi-tour afin d'atterrir à plat ventre sur le talus, la tête dans la direction du train. »

La fuite vers le sud

Il serait trop long de raconter toutes les péripéties du voyage clandestin, au cours duquel il recut l'aide de courageux paysans français qui l'abritèrent, le nourrirent, lui fournirent des vêtements civils, de l'argent et, surtout, le mirent en contact avec la résistance, sachant fort bien que chacun de ces gestes en faveur d'un militaire allié était passible de mort.

A travers bois, le long de voies ferrées, par le train, avec l'indispensable appui des gens du maquis, notre sergent-major, camouflé en citoyen français, parvenait enfin à Marseille, via Limoges. C'est là qu'il sera pris en charge par le chef du réseau d'évacuation commandé par un dénommé Pat O'Leary.

O'Leary n'était qu'un nom d'emprunt. Il s'agissait en fait d'un médecin de nationalité belge qui avait fait ses études à l'Université McGill de Montréal. Au début de la guerre, il s'était enrôlé dans l'armée canadienne puis envoyé en mission en France. C'est grâce au réseau O'Leary que Dumais pouvait finalement, via Perpignan, gagner Gibraltar et, après un interminable voyage ponctué de traquenards, se retrouver en Angleterre, rejoindre son régiment et, espérait-il, recommencer à se battre. C'était le 22 octobre 1942.

Devenu agent secret, Dumais fait évacuer plus de 300 aviateurs sous le nez de la Gestapo

FERNAND BEAUREGARD
Collaboration spéciale

Dès son retour à Londres et avant même qu'on lui permette de rejoindre son bataillon, le sergent-major Dumais dut subir pendant sept jours d'affilée, toute une série d'interrogatoires de la part de divers services de renseignements britanniques.

Sa rapide et spectaculaire évadation d'un train de prisonniers, ses nombreux contacts avec divers maquis français, sa rencontre avec le chef du réseau O'Leary, les nombreux renseignements qu'il avait glanés au cours du raid de Dieppe, et sans aucun doute sa petite taille (5'2") qui n'avait rien du standard militaire, faisaient de ce sous-officier canadien de langue française, un sujet en or pour une éventuelle mission clandestine en France.

Au cours d'un de ces interrogatoires, un agent du MI9 (Service britannique de contre-espionnage) lui demanda s'il n'accepterait pas de retourner en France pour organiser et opérer un réseau d'évasion et d'évacuation.

Sa première réponse fut un « non » catégorique. Son « interrogateur » ne sembla nullement étonné de son refus mais l'invita à reprendre contact si d'aventure il changeait d'idée. De retour à son bataillon, la joie des retrouvailles fut de courte durée, gâchée par tous les nouveaux visages qui ravivaient le trop récent souvenir

de ses nombreux compagnons d'armes tués, blessés ou faits prisonniers à Dieppe.

Le major Maurice Forget qui remplaçait le lieutenant-colonel Menard, grièvement blessé lors du raid du 19 août, lui apprit qu'il avait été rapporté « tué » et qu'on s'apprêtait à faire parvenir ses effets personnels à ses parents.

Quatre mois en Afrique du Nord

Après quelques semaines consacrées à l'entraînement des nouveaux volontaires du bataillon des FMR, Dumais fut affecté de janvier à mai 1943, à la Première armée britannique, opérant en Afrique du Nord sous le commandement du général Alexander.

Revenu à son bataillon, où son travail d'instructeur lui paraissait trop routinier, il décide d'accepter l'invitation du MI9 et de se porter volontaire pour une mission en France occupée. C'était le 23 juin 1943.

Le sergent-major Dumais, chez qui la patience était la moindre des vertus dut attendre cinq longs mois avant de recevoir le feu vert du MI9. Au cours de cette période, son major manchot lui fit prendre congé de son unité et l'installa dans une chambre à Londres où le spécialiste en transmission, « Ray » Labrosse le rejoignit une semaine plus tard.

Raymond Labrosse fut bien accueilli par Dumais qui apprenait qu'en plus d'être un parachutiste

averti et un spécialiste en transmission, ce jeune militaire de 15 ans son cadet avait déjà servi dans le MI9 et oeuvré dans un réseau d'évacuation en France. Il avait regagné l'Angleterre quand son chef de réseau avait été capturé par la Gestapo et son réseau démantelé.

Pour sa part, « Ray » connaissait non seulement la bravoure dont Lucien avait fait preuve à Dieppe mais l'exploit que constituait sa spectaculaire évadation, accepta volontiers que le sergent-major assume la direction du réseau et agisse comme son chef.

Après une longue et exténuante série d'expériences destinées à découvrir, en premier lieu si ces deux « Frenchies » pouvaient travailler en équipe et s'ils possédaient toutes les qualifications requises des agents du MI9, leur major recruteur leur déclara qu'ils étaient jugés aptes et prêts à jouer le rôle extrêmement dangereux qu'on allait leur confier.

La période de probation venait de prendre fin. Au cours de cette période, ils avaient été suivis dans tous leurs déplacements, leurs conversations dans les bars, dans la rue et même dans leur chambre avaient été épiées et ils furent même avec la complicité du MI9, interpellés par Scotland Yard et mis temporairement au cachot, accusés d'être des Français libres agissant comme espions pour les Allemands.

L'arsenal du parfait agent secret

Quelques jours avant la date prévue pour leur transport en France, le MI9 leur remit une série de documents attestant de leurs fausses identités. Lucien A. Dumais devenait Lucien J. Desbiens, administrateur de pompes funèbres, né Route des trois Cailoux, Amiens, le 14 février 1908. Sa présumée résidence était 40 rue Violet, Paris XV^e et il travaillait pour la Maison Barbier et Besse, 65 avenue de Bretagne, Paris. Pour compléter le tout, un certificat de démobilisation de l'armée française, émis à Marseille, de vieux billets de métro, deux petits compas sous forme de boutons de veston, des cartes Michelin, des stylos remplis de gaz lacrymogène, des scies à métal pour mettre au bas des pantalons, du câble très solide (pour évasion).

Plus important encore, le major leur fournit l'adresse de leur premier contact : Madame Georges, directrice d'un salon de coiffure, 6 rue des Capucines et un mot de passe. Dernière instruction avant le grand départ : « Le réseau que vous organiserez doit s'occuper d'évacuer les aviateurs en toute priorité. »

Le major et ses deux nouveaux agents avaient convenus que le transport de nuit par avion avait

plus de chances de réussir que le saut en parachute ou la traversée en bateau.

Deux tentatives ratées

Après deux vols de nuit ratés au cours desquels leur avion Ly-sander, un monomoteur biplace fut repéré par la DCA ennemie et pris en chasse par un avion allemand, une troisième tentative réussit le 21 novembre 1943. Et c'est par une nuit sans lune, que l'appareil se posait dans un pré à quelque 80 kilomètres de Paris. Nos deux agents secrets, accueillis par un groupe de maquisards prévenus de leur arrivée, entreprirent ce jour-là l'extraordinaire aventure qu'ils devaient vivre, dans la clandestinité, à travers la France transformée en une vaste prison, au nord par les tortionnaires de la Gestapo et au sud par la police collaborative du vieux maréchal Pétain.

Pour apprécier à sa juste valeur, l'ampleur, la complexité, l'excitance et l'extrême danger de la mission dont ce duo de militaires canadiens-français s'est brillamment acquittée, le lecteur devrait tenter de « dénicher » le livre dans lequel le capitaine Dumais, 25 ans après les événements, relate dans le détail l'histoire du réseau Shelburne et ses exploits subséquents comme chef de maquis. Ce livre, intitulé *Un Canadien français face à la Gestapo* était publié en 1970 aux Éditions du Jour que dirigeait alors le sénateur Jacques Hébert.

Bilan du réseau Shelburne

Cachés sous leurs fausses identités, nos deux sous-officiers transformés en civils français, organisèrent, dès le 1^{er} décembre, soit dix jours à peine après leur débarquement, le réseau que Dumais baptisa du nom de Shelburne. Et mettant sans délai en branle l'opération « Bonaparte », ils purent s'enorgueillir d'avoir, du 15 février au 1^{er} août 1944, fait évacuer vers l'Angleterre, quelque 307 aviateurs alliés.

Dumais, qui pendant son séjour clandestin en France, a réussi à échapper, parfois de justesse, aux agents de la Gestapo, tient à déclarer que la réussite de son réseau n'aurait jamais été possible sans le courage appui qu'ils lui ont accordé, au risque de leur vie.

Le sergent-major Dumais n'avait pas l'intention d'aller conquérir la gloire et de recevoir le titre de héros quand il prit la décision de se joindre au MI9. Certes, il savait, comme le savait aussi son coéquipier, qu'ils avaient de fortes chances d'être capturés, torturés et mis à mort, au cours de leur mission. Ce qu'ils voulaient accomplir c'est de venger leurs centaines de compagnons tués, blessés ou faits prisonniers sur les plages de Dieppe.

CARTE D'IDENTITÉ	
Nom :	Guillou
Prénoms :	Lucien
Né le :	14 février 1908
à :	Amiens (France)
Département :	Seine-et-Marne
Profession :	Maître
Domicile :	Paris XV ^e
Empreintes digitales	
16 FRANCES	
SIGNALEMENT	
Taille :	1 m 58
Cheveux :	bruns
Moustache :	brune
Yeux :	bruns
Signes particuliers :	aucun
Signature de titulaire : Jean F. Guillou	
Carte N° 7777	

Pour assurer sa couverture, le MI9 avait fourni au capitaine Dumais deux fausses identités dont celle ci-dessus qui en faisait un citoyen français.

C'est pour cette raison d'ailleurs qu'après l'invasion de la Normandie, le 6 juin 1944, et le démantèlement de leur réseau, Dumais et Labrosse choisirent de rester en France pour aider la résistance. Dumais (toujours sous le nom de Desbiens) organisa son propre maquis et avec ses hommes livra combat aux troupes allemandes, à Plouha et Piélo, en Bretagne, infligeant des pertes sévères aux Allemands. Bilan : 79 tués et 36 prisonniers.

Et le 9 août 1944, il réussissait le plus beau coup de sa carrière militaire en capturant seul, sans un coup de feu, une centaine de soldats ennemis.

Avant de regagner l'Angleterre, il forma le 10 août 1944 à St-Brieuc, Bretagne, un bureau de contre-espionnage. C'est d'ailleurs dans cette ville qu'il embaucha, pour l'aider dans sa tâche, une jeune Bretonne du nom de Odette Françoise Bizouarn. Odette qui devait devenir sa femme — et l'est toujours. Le mariage eut lieu à Paris, peu de temps avant que le capitaine Dumais ne

regagne son unité, le 1^{er} décembre 1944.

La guerre jusqu'au bout

En janvier 1945, notre agent secret redevenu militaire, tenait absolument à rejoindre les troupes combattantes et, comme capitaine, participa aux opérations alliées en Belgique, Hollande et Allemagne jusqu'à la fin du conflit, le 11 mai 1945.

Affecté aux troupes d'occupation dans l'Allemagne vaincue, il fut rapatrié au Canada le 10 décembre 1945. Et muté à la réserve le 11 janvier 1946.

Ainsi prenait fin, pour ce militaire québécois, promu capitaine malgré lui, une odyssée qui l'avait vu échapper à la mort sur les plages ensanglantées de Dieppe, se moquer de la Gestapo en lui ravissant des centaines d'aviateurs alliés tombés en territoire français, combattre comme maquisard les troupes allemandes d'occupation, retourner livrer bataille aux armées nazies en déroute et miraculeusement sortir de cette extraordinaire et spectaculaire aventure, sain et sauf.



Le 14 janvier 1947, le capitaine Dumais reçoit la Croix militaire que lui épingle M. Georges Vanier, alors ambassadeur du Canada en France.

L'ACDI AU SEUIL DE LA RÉFORME

Le grand débat sur l'aide canadienne tire à sa fin

Le gouvernement Mulroney s'apprête à passer aux actes



JOONEED KHAN

Le grand réexamen de l'Assistance publique canadienne au développement (APD), ordonné par le cabinet Mulroney dès son entrée en fonctions en 1984, doit enfin aboutir cette année à une « réforme en profondeur » de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), maître d'œuvre de cette politique et gestionnaire d'un budget annuel de \$2,5 milliards.

C'est qu'a annoncé cette semaine le ministre des Relations extérieures Monique Landry, responsable de l'ACDI, dans une interview à la PC où elle rappelait, sans plus de précisions, qu'« après 20 années d'existence, il est normal qu'on repense les objectifs et les orientations de l'agence, ne serait-ce que pour la rendre plus efficace ».

En dépit de l'opposition myope et opportuniste de certains députés, qui oublient la dimension « développement des exportations canadiennes » de l'APD pour réclamer à sa place des fonds accrus en faveur des chômeurs de leurs comtés, le cabinet Mulroney s'est engagé à accroître de 8,7 p. cent par an l'APD canadienne pour atteindre 0,6 p. cent du PNB d'ici le milieu de la prochaine décennie. Bref, le budget de l'ACDI va continuer d'augmenter.

Les critiques

Les évaluations critiques de l'expérience de l'ACDI ne font pas défaut cependant et sont disponibles, toutes aussi précises les unes que les autres, dans les pages des multiples rapports et documents de travail préparés depuis

deux ans sur la question. Elles sont encore plus percutantes dans les mémoires soumis par les intervenants aux divers comités parlementaires qui ont sillonné le pays depuis 1985, le dernier en date étant celui des Affaires étrangères et du Commerce extérieur des Communes, qui doit soumettre son rapport final au printemps prochain.

Pour l'Institut Nord-Sud (INS), organisme indépendant et non lucratif qui note que le cabinet Mulroney a fixé le cadre de sa diplomatie en décembre 1986, dans le rapport « Les relations extérieures du Canada », la redéfinition de la coopération canadienne avec les pays pauvres reste « le chaînon manquant » de son « internationalisme constructif », alors que s'est installée « une crise tranquille dont témoignent des politiques et des pratiques incompatibles avec la philosophie du gouvernement ».

Évoquant les défis de 1987, l'INS souligne qu'« au moment où une quantité de secteurs de financement fédéral sont frappés par des coupures, les programmes d'aide sont de plus en plus subordonnés aux intérêts nationaux (canadiens) — au souci de satisfaire les milieux d'affaires, syndicaux, universitaires et des organismes non gouvernementaux (ONG) — ce qui risque fort de reléguer au second plan les objectifs de développement ».

Comme en témoignent divers rapports, poursuit l'INS, « le public s'attend à ce que l'objectif fondamental de l'APD canadienne soit de subvenir aux besoins des populations les plus pauvres dans les pays les plus pauvres, et que l'incidence de politiques comme l'aide liée, les subventions sur le marché intérieur et la participation des secteurs privés du Canada soit mesurée à l'aune de cet objectif fondamental ».

Mandaté par le ministre Monique Vézina, prédécesseur de Mme Landry, pour formuler des recommandations en vue de res-



La ministre des Relations extérieures Monique Landry, responsable de l'ACDI.

structurer l'ACDI, le Groupe d'étude créé en octobre 1985 sous la direction de Jacques Desmarais, du Centre d'étude et de coopération internationales (CECI), focalisait nettement le débat dans son rapport soumis en août 1986.

Le secteur privé non lucratif (les ONG) et le secteur privé lucratif (les firmes canadiennes), tirant parti respectivement des programmes spéciaux et de la coopération industrielle de l'ACDI, sont passés du rôle d'exécutants à celui de concepteurs de leurs propres projets de coopération, affirme notamment le Rapport Desmarais, et « on finit par ne plus savoir exactement qui fait quoi à

l'Agence à cause des concurrences malsaines entre programmes ».

Dans le rapport-cadre « Les relations extérieures du Canada » on lit notamment que « le gouvernement accorde un soutien à plus de 4 000 projets administrés par plus de 400 organismes sans but lucratif » et que « dans plus d'une centaine de pays, au-delà de 2 000 entreprises canadiennes font des affaires avec l'appui de contributions de l'ACDI ». Soulignant que « des dizaines de milliers de Canadiens ont fait leur part en travaillant à l'étranger », le gouvernement Mulroney affirme que l'appui et l'encouragement à « de bonnes initiatives de

développement » resteront une de ses « priorités absolues ».

Le débat

Un des grands thèmes du présent débat tourne justement autour de la question de savoir ce qui constitue une « bonne initiative de développement ». Estimant que les ONG « ne génèrent pas d'impôts », un représentant de la firme d'ingénieurs conseil Lavalin affirmait l'an dernier, lors d'une audience publique à Montréal, qu'il ne fallait donc pas leur confier « le développement de base ».

Dans son mémoire au même comité parlementaire, l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (Aqoci), regroupant 39 ONG et qui fête cette semaine son 10^e anniversaire, pressait de son côté le gouvernement de « mettre sur pied un ministère ou un organisme qui ait comme mandat principal de revoir les pratiques industrielles des compagnies canadiennes afin de réorienter certains secteurs en fonction des besoins et des exigences du tiers monde », laissant clairement entendre que les firmes canadiennes engagées dans le tiers monde y font plutôt de « l'anti-développement ».

Élargissant le débat, le Groupe Desmarais note que les ONG sont efficaces au niveau du « développement socio-économique de base », notamment dans les pays les plus pauvres, alors que les firmes privées contribuent surtout au « développement économique », et que la coopération bilatérale classique, c'est-à-dire de gouvernement à gouvernement, notamment au niveau des grands services publics et de l'aide alimentaire d'urgence, continue de demeurer efficace.

Le rapport Desmarais propose ainsi la mise sur pied de trois divisions opérationnelles à l'ACDI, l'un pour chacun de ces grands secteurs, et recommande que soient créés deux organes de financement distincts, peut-être sous forme de sociétés de la Couronne, l'un, le Fonds d'appui au développement social (FADS), qui « agirait comme centre des opérations pour les programmes d'aide à vocation humanitaire et socio-économique », et l'autre, le

Fonds d'investissement pour le développement (FID), qui « agirait comme centre des opérations pour tous les programmes d'aide de nature économique et commerciale ».

Le secteur bilatéral classique serait couvert par un Programme d'assistance intergouvernemental (PAIG) et, avec la création de « Bureaux régionaux » pour servir de lien entre les pays bénéficiaires et les unités de planification, le Groupe Desmarais entrevoit non seulement une efficacité accrue de l'APD canadienne, mais aussi « l'établissement de relations d'aide selon un concept de partenariat » et l'intégration à l'APD canadienne des « liens commerciaux essentiels au développement du tiers monde ».

Le rapport Desmarais rejoint en cela l'Aqoci, qui recuse d'emblée la notion trompeuse de « l'aide » — les rapports Nord-Sud ne sont ni linéaires ni unidimensionnels, compte tenu notamment du transfert net de ressources du Sud vers le Nord — pour lui préférer celles, plus honnêtes d'« association », de « coopération » et de « partenariat », ainsi que l'INS, qui note dans sa dernière Revue/Optique qu'au moment où le Canada recherche une plus grande libéralisation de ses échanges avec les États-Unis, il devrait faire davantage pour libéraliser ses propres échanges avec les pays pauvres. Sans parler de la crise de la dette : près de \$1 000 milliards pour l'ensemble du tiers monde.

Avec, de surcroît, le programme d'aide spéciale pour l'Afrique, et les demandes croissantes pour que l'APD canadienne tienne davantage compte du rôle des femmes dans le développement et du respect des droits humains dans le tiers monde, le ministère de Mme Landry aura bien du pain sur la planche quand il abordera l'étape de la « réforme en profondeur de l'ACDI », réforme qu'on ne peut plus reporter, dit le Rapport Desmarais, car « l'heure est venue de mettre de l'ordre à l'ACDI et d'éliminer les concurrences malsaines ». Le ministère ira-t-il jusqu'à inaugurer la véritable renaissance de la coopération canadienne avec le tiers monde souhaitée par le Groupe Desmarais? Le temps seul nous le dira.

Calgary à la recherche de l'esprit olympique

FRANK DOLPHIN
(agence Canadascope)
collaboration spéciale
CALGARY

À un an des cérémonies d'ouverture, le Comité d'organisation des jeux Olympiques d'hiver de Calgary (OCO), fait face à un problème insoupçonné. La manifestation d'envergure mondiale qu'il prépare soulève peu d'intérêt en Alberta. C'était pourtant la dernière chose à laquelle on s'attendait.

« Les gens demeurent froids. Ils ignorent comment avoir du plaisir à des événements de ce genre et notre travail est de changer leur attitude », déclarait Frank King, le président d'OCO, dans une entrevue de fin d'année.

Pourtant, les organisateurs soutiennent depuis des années que « Cowtown », comme on la surnomme, est une ville qui sait s'amuser. Son Stampede attire un million de visiteurs chaque été. A chaque manifestation officielle organisée par OCO, le chapeau de cowboy blanc, le symbole de la ville, apparaît sur toutes les têtes. Jusqu'à maintenant toutefois, les cowboys du dimanche s'intéressent beaucoup moins aux sports d'hiver qu'au rodéo. Frank King reconnaît que son comité aura du travail à faire pour inciter le public à se déplacer.

OCO comptait sur les compétitions pré-olympiques des derniers mois pour tester toute son organisation et éveiller l'attention du public, mais les résultats ont frôlé le désastre. Selon les premières estimations, ces épreuves internationales ont entraîné des pertes d'un million de dollars. Le saut à skis n'a attiré que 2 000 spectateurs dans l'ouest de la ville, alors qu'on en attendait 35 000. La moitié d'entre eux étaient des jeunes venus en voyages organisés. On a blâmé le prix des billets : 15\$.

Deuxième déception : des billets moins chers et une publicité accrue n'ont pas amené de meilleurs résultats aux concours de ski nordique, dans les Rocheuses. L'apathie de la population envers le ski a de nouveau été confirmée durant les fêtes, lors de l'arrivée en ville de Rob Boyd. Le skieur canadien venait de remporter la

descente de Val Gardena, en Italie, mais personne n'est venu le saluer à sa descente d'avion, quelques jours plus tard.

Un tournoi international de hockey a attiré plus d'amateurs au Saddledome de Calgary, mais 42 000 billets avaient été distribués gratuitement aux clients des stations d'essence Husky.

Depuis le début, le comité organisateur a toujours considéré comme acquis l'appui inconditionnel des 600 000 habitants de la ville, mais ses dirigeants avouent maintenant, comme l'a confirmé un rapport interne de l'organisation, que la population locale se sent exclue de cet événement mondial et que cela représente un problème important.

Pourtant, sur le plan financier, les jeux d'hiver de Calgary laissent entrevoir une éclatante réussite. Il y a un an, Juan Antonio Samaranch, président du Comité international olympique, prédisait que l'excellence de l'organisation allait servir de modèle au monde entier. Les travaux respectent leurs échéanciers et, par-dessus tout, Calgary pourra peut-être faire oublier l'énorme déficit des jeux de Montréal. Le budget se maintient autour de \$875 millions et on prévoit un surplus qui devrait être précisé ces jours-ci. Les estimations ont varié jusqu'à maintenant entre \$38 millions et \$100 millions.

Plusieurs critiques

Leur gestion financière n'a pas mis les organisateurs à l'abri des critiques. Dès le début, le choix du mont Allan comme site des compétitions masculines de ski alpin a soulevé la colère des amateurs. Selon eux, les pentes ne répondaient pas aux critères reconnus. En outre, le manque de neige et la force des vents rendraient les compétitions impossibles. Même les défenseurs de la faune ont protesté, soutenant que les nouvelles installations menaçaient un troupeau de moutons.

Le comité a dépensé \$5 millions pour installer un système de neige artificielle. Malgré les modifications demandées, il a accueilli avec soulagement, en décembre, l'approbation du site par la Fédération internationale de ski.

Autre problème : lors d'une tournée en Europe, la bande indienne du lac Lubicon a tenté d'organiser le boycottage des jeux et certains musées refusent maintenant de prendre part aux activités culturelles organisées pour l'occasion. Les Indiens espèrent ainsi faire pression sur les gouvernements fédéral et albertain afin de régler leurs revendications territoriales.

D'autres questions ont aussi refroidi l'enthousiasme du public à l'endroit des jeux. L'administration a été ébranlée par des luttes de pouvoir, des démissions, des congédiements et, tout dernièrement, par la controverse entourant la vente de billets qui a entraîné le licenciement du directeur responsable. Des formules d'achats de billets modifiées avaient été envoyées aux États-Unis. Des accusations de fraude et de vol ont été portées.

Le Comité n'a pas amélioré son image lorsqu'on a appris que les gouvernements, les commanditaires et les médias obtiendraient jusqu'à la moitié des billets pour les compétitions les plus populaires. Cette proportion a ensuite été réduite à 25 p. cent. Le Comité affirme maintenant que les ventes s'accroissent, la moitié de tous les billets étant vendus.

À l'automne, un comité spécialement formé afin de revoir le fonctionnement de l'organisation a conclu que la seule façon d'intéresser les bénévoles et le public était de les faire participer davantage à la tenue des jeux et de susciter parmi eux un sentiment d'appartenance.

Pour se rapprocher de son public, Frank King a l'intention d'organiser des assemblées publiques et de faire passer le nombre de bénévoles de 4 000 à 10 000.

Le pétrole nuit à l'esprit olympique

Un autre facteur avancé pour expliquer l'indolence de la population à l'endroit des jeux est la chute des prix du pétrole.

Elle a fait des milliers de chômeurs dans la province, et à Calgary, OCO atteint moins de gens que l'OPEP.

Et il y a aussi le climat bizarre de Calgary qui risque de ruiner tout l'esprit hivernal nécessaire



Les citoyens de Calgary semblent très peu s'intéresser aux Jeux. Dès le début, le choix du mont Allan comme site des compétitions masculines de ski alpin a soulevé la colère des amateurs. Selon eux, les pentes ne répondaient pas aux critères reconnus.

aux jeux. La région ne reçoit pratiquement pas de neige. À ce temps-ci de l'année, grâce au Chinook, un vent chaud qui peut souffler durant plusieurs jours, on s'y promène parfois en man-

ches courtes. Le 10 janvier, sous une température de 17 degrés, certains agriculteurs complétaient leurs récoltes automnales. Sur une colline de l'ouest de la ville, quelques skieurs glissaient

sur de la neige artificielle. Les pentes étaient entourées d'herbes et de terre boueuse, et dans le centre-ville, on mangeait de la crème glacée en faisant du rouli-roulant...

Les lycéens français auront un scandale «exemplaire» à citer

LOUIS-BERNARD
ROBTAILE

collaboration spéciale
PARIS



Lorsque dans vingt ou trente ans on demandera aux lycéens français de donner l'exemple d'un scandale politique «exemplaire» et de première dimension, l'affaire du Carrefour du développement devrait logiquement figurer en tête des bonnes réponses.

Rien de manque dans cette affaire qui dure maintenant depuis avril dernier et pour laquelle depuis cette semaine l'ancien ministre socialiste de la coopération Christian Nucci est menacé de la Haute Cour de justice, tandis qu'un haut policier proche du ministre (de droite) de l'Intérieur est placé sous contrôle judiciaire.

On y trouve des fonds secrets à hauteur de quinze millions de dollars destinés à financer un ruineux sommet franco-africain au Burundi. Des agents secrets payés sous la table, un charlier de charmantes «accompagnatrices», des enveloppes discrètes destinées à soulager les besoins de tel dirigeant africain, des mallettes bourrées de billets de banques, des appartements et cadeaux offerts à une maîtresse gourmande, sans parler de deux ou trois millions de dollars carrément perdus dans la nature.

Le ministre Nucci en personne est déjà complètement mouil-

lé dans cette affaire. On lui reproche (témoignages à l'appui), d'avoir utilisé une partie de ces fonds pour se payer des conseillers en image (environ soixante mille dollars), des affiches électorales et autres frais de campagne (deux cent mille dollars), des réceptions fastueuses dans sa mairie de Beurepaire (région grenobloise) dont il est également député. Même en coupant la poire en deux ou en quatre, il reste tellement de griefs précis contre M. Nucci que déjà tous ses «amis» socialistes l'ont définitivement lâché. Ou ils évitent le sujet, ou ils déclarent vertueusement que «la lumière doit être faite». Des socialistes de premier plan — tel l'ancien Premier ministre Mauroy — se disposent à voter la procédure de comparution de leur ancien «camarade» devant la Haute Cour. Politiquement, Christian Nucci est déjà un cadavre. A qui l'on demande surtout désormais de tenir sa langue pour que ce scandale ne remonte vers l'Élysée et les conseillers de M. Mitterrand, en l'occurrence Guy Penne, en charge du dossier africain pendant près de cinq ans.

Deuxième aspect exemplaire de cette affaire: la rocambolesque manipulation dont elle a été l'objet de la part de la droite, et qui se retourne maintenant contre ses auteurs. Accusé numéro un, Yves Chaliar, l'ancien chef de cabinet de M. Nucci, accuse maintenant le ministre de l'Intérieur Charles Pasqua, bras droit du Premier ministre Chirac, d'avoir facilité sa fuite en Amérique latine, de manière à se soustraire à la justice et à distiller de l'étranger ses «révélations» sur le gouvernement socialiste. Un scénariste invente-

rait ça pour le cinéma, il passerait pour avoir mauvais esprit.

Troisième grande leçon de chose: maintenant que tout est théoriquement en place pour un solennel et spectaculaire procès de M. Nucci, et que Charles Pasqua se trouve directement visé, la classe politique amorce déjà un vaste mouvement de repli, de manière à étouffer progressivement une affaire qui ne pourrait qu'éclabousser tout le monde à droite et à gauche.

Pronostic des spécialistes: on va faire traîner l'affaire en longueur, le «procès» de M. Nucci n'aura sans doute jamais lieu, les procédures vont s'enliser et, au bout du compte, dans la meilleure des hypothèses, certains «exécutants» seront peut-être condamnés dans deux ou quatre ans sur des chefs d'accusation mineurs, sans que la lumière ait jamais été faite, qu'on se le dise: la France n'est ni les États-Unis ni le Canada, et les Water — ou Irangate, ici, on ne connaît pas. «Le scandale nous fera sans doute l'hiver, dit-on sur un ton parfaitement désabusé au «Canard enchaîné», on en reparlera encore, mais de la à ce que ça débouche sur quelque chose de concret...» Au «Canard» on a en vu d'autres: «Vous savez, les sept cent mille francs de M. Nucci, ça ne pèse pas très lourd auprès d'autres scandales jamais éclaircis...»

On fera ce qu'il faut pour noyer discrètement le poisson, mais l'étonnant c'est que l'affaire soit déjà allée aussi loin.

1. «Normalement», Christian Nucci n'aurait pas dû connaître de tels ennuis pour quelques malheureuses poignées de millions de francs égarés dans la nature. Même si de l'avis général,

il a fait preuve de beaucoup de «légereté», son comportement n'était pas ni extravagant au regard des moeurs politiques en vigueur. Le «sommet» franco-africain de Bujumbura en 1984 a été un gouffre («accompagnatrices», agents, cadeaux divers)? Ils le sont souvent. Les sommes ont été payées à partir de fausses factures et de caisses noires? C'est une tradition solide du ministère de la Coopération.

Bien sûr, il y a les sommes importantes détournées pour financer la campagne électorale de M. Nucci, ce qui fait mauvais genre. Mais faute d'une réglementation sérieuse la quasi-totalité des caisses électorales en France sont irrégulières. Selon une tradition que tout le monde accepte tacitement, le ou les partis au pouvoir se constituent une caisse noire à même les «fonds spéciaux» du gouvernement: «Le PS, en quittant Matignon, est parti avec son trésor de guerre», me disait récemment, sur le ton de l'évidence, un proche de Raymond Barre, sans se scandaliser le moins du monde.

En théorie, les partis politiques se financent exclusivement avec les cotisations de leurs adhérents: «Même en admettant qu'ils aient autant de militants cotisants qu'ils le disent, dit-on encore au «Canard», aucun parti n'aurait de quoi financer l'élection de plus de deux députés.» Qui paye les énormes budgets d'organisation et d'affichage?

Des contributions secrètes, non déclarées... et illégales. De ce point de vue, bien peu de députés français ont vraiment la conscience tranquille, et comme la Haute Cour de justice doit être essentiellement composée de vingt-quatre députés et sénateurs...

teurs... ce qui permet à l'avocat de M. Nucci de déclarer suavement: «Je prends pour acquis que tous les parlementaires qui seront membres de la Haute Cour auront à cœur de mettre sur la table tous leurs états de compte...» Un procès Nucci devant la Haute Cour de justice (destinée à juger président ou ministres pris en faute, mais jamais réunie sauf en 1960 pour juger... un ancien ministre de Pétain), ce serait l'assurance d'un dangereux déballage.

Sur cette procédure à droite, on est plus que prudents. «Nucci? C'est un bandit mais je le trouve assez sympa», déclare un député chiraquien. «Je ne cherche à avoir la tête de personne», dit une députée barriste. Et si les socialistes se déclarent d'accord avec la Haute Cour, c'est justement parce qu'ils ont la certitude qu'elle ne se réunira jamais: entre le Parlement qui ne se réunit qu'à la mi-avril, les différents votes à prendre, la commission à former, etc., on a le temps d'arriver sans problème à l'élection présidentielle de 1988. Quant à Christian Nucci, son statut d'ancien ministre le met à l'abri de toutes les juridictions habituelles.

2. «Normalement», le scandale aurait dû pouvoir être utilisé contre la gauche, mais sans risque pour le gouvernement: insinuations de couloirs, «fuites»

dans les journaux, etc. Tout a dérapé parce que, semble-t-il, à droite «on» a voulu également trop en faire. Et parce que le personnage clé de l'affaire, Yves Chaliar, s'est révélé incontrôlable.

Aux abois après les élections de mars, Chaliar semble donc

avoir trouvé protection auprès de responsables (de droite) de la police, qui l'auraient aidé à fuir, lui auraient fourni un faux échange de révélations sur Nucci. Là où tout a dérapé, c'est lorsque le juge chargé de l'instruction — ça existe tout de même — a décidé d'incarcérer la petite amie de Chaliar. Imprévisible, celui-ci «craque», entre en France, se rend à la police. Déclare avoir reçu le faux passeport du contrôleur général de la police, Jacques Delebois, un intime de M. Pasqua. Déclare avoir même rencontré le ministre de l'Intérieur, MM. Delebois et Pasqua se contentent de nier. L'officier du contre-espionnage, qui reconnaît avoir remis le passeport, invoque pour se taire «le secret défense».

De ce côté là aussi, le scandale semble passablement bien verrouillé. Il n'en reste pas moins que l'instruction normale est toujours en cours, que des inculpés sont susceptibles de «craquer» à leur tour. Personne ne pense un instant que Charles Pasqua pourrait un jour être inquiété directement par la justice. Mais même des journaux favorables au gouvernement estiment qu'il est en position «délicate». Si Jacques Chirac était au bout du compte forcé de se séparer de celui qui est son confident, son organisateur électoral en chef, ce serait une défaite lourde. Et un aveu de culpabilité plutôt gênant.

Heureusement pour MM. Pasqua et Chirac, les socialistes ont adopté une attitude fort discrète sur le cas Pasqua. Donnant une nième version du théorème bien connu en France: «Je te tiens, tu me tiens par la barbichette.»

Les malheurs du gouvernement Mulroney

■ Septembre 84, le premier ministre arrive au pouvoir et forme une équipe ministérielle enthousiaste et déterminée. Deux ans et demi plus tard, il a connu des problèmes politiques graves avec cinq de ses ministres.

Elmer McKay, ancien solliciteur général: plongé dans la controverse à cause d'une rencontre privée avec le premier ministre du Nouveau Brunswick, Richard Hatfield, alors que ce dernier faisait l'objet d'une enquête de la GRC pour possession de stupéfiants. Mute depuis à un poste moins stratégique, celui de ministre du Revenu.

Robert Coates, ancien ministre de la Défense nationale. Il a dû démissionner après avoir été surpris en grande conversation avec une effeuilleuse dans un bar d'Allemagne de l'Ouest, au cours d'une visite officielle.

John Fraser, ex-ministre des Pêches. Il a démissionné à cause du scandale du thon avarié. Il est maintenant président de la Chambre des communes.

Sinclair Stevens, ancien ministre du ministère de l'Expansion industrielle régionale. Forcé de démissionner après la publication de reportages faisant état de conflits d'intérêts sérieux. Il a été l'objet d'une enquête judiciaire, la commission Parker, qui doit remettre son rapport incessamment.

Cinq ministres déçus à cause de situations douteuses



André Bissonnette

André Bissonnette, ministre d'État aux Transports. Démis de ses fonctions à cause de l'affaire Oerlikon.

Les malheurs ne s'arrêtent pas là

Les malheurs du gouvernement Mulroney ne s'arrêtent pas là. Suzanne Blais Grenier a quitté le cabinet dans le sillage de la fermeture de Gulf à Montréal-est. André Champagne a dû être ramenée sur les banquettes arrières parce qu'elle ne faisait pas l'affaire. John Crosbie s'est attiré les foudres de l'opposition pour avoir confié les contrats du ministère de la Justice à une firme qui



Elmer McKay

avait embauché ses fils, Roch LaSalle a été forcé de se départir de deux adjoints qui avaient des antécédents judiciaires, Marcel Masse a fait l'objet d'une enquête policière à cause des dépenses électorales dans sa circonscription. Il a été blanchi, mais les manchettes sur l'enquête ont nui à l'image du gouvernement.

A cette liste déjà trop chargée, il faut ajouter enfin toute la mauvaise publicité qui a entouré les centaines de nominations partiales que le premier ministre lui-même a fait depuis son arrivée au pouvoir. Il avait pourtant promis solennellement pendant la campagne électorale, de mettre fin à ces pratiques.



Robert Coates



John Fraser



Sinclair Stevens



André Bissonnette



Roch LaSalle



Andree Champagne



Suzanne Blais Grenier



John Crosbie



Marcel Masse

À La Malbaie, une véritable thérapie collective

MARTHA
CAGNON

Envoyée spéciale
de La Presse
LA MALBAIE



Harvey ont été une véritable thérapie collective.

Plus qu'une enquête, les 17 jours d'audience publique sur la mort de Gaston Harvey ont été une véritable thérapie collective.

«C'était notre roman-fleuve; on suivait ça avec intérêt». Ce commentaire d'une dame de la région résume assez bien l'ambiance dans laquelle s'est déroulée l'enquête.

Qu'a-t-on appris sur la manifestation syndicale du 25 octobre? En fait, pas grand chose de nouveau par rapport à tout ce qui avait été dit et écrit sur le sujet, au lendemain de la mort de Gaston Harvey.

L'enquête a surtout permis de replacer les choses dans leur contexte. Au lieu de regarder les événements dans un verre grossissant, on a tenté de mieux saisir comment et pourquoi tout cela était arrivé. On a remis les pièces du puzzle à la bonne place.

Le climat social est le principal responsable de cette tragédie. Tous les avocats, autant de la CSN que de la Sûreté du Québec, l'ont souligné dans leurs plaidoiries, jeudi. Il y avait une escalade d'agressivité.

La seule présence du policier Pierre Marceau, caché au pied d'un arbre devant le local syndical, avant le début de la manifestation, a suffi à choquer les syndiqués et sympathisants.

Il y avait déjà eu 25 manifestations dans la région. Le Manoir Richelieu avait été saccagé peu de temps auparavant. L'exaspération était à son comble.

Le procureur de l'enquête, Me Claude Tremblay, résume ainsi la soirée du 25 octobre:

«Les ex-employés du Manoir Richelieu organisent une manifestation de l'Haloween. La Sûreté du Québec le sait et dispose d'informations privilégiées. Le climat est extrêmement tendu.

«Le soir venu, il n'y a pas d'éclairage sur la rue Principale. Les lampadaires sont éteints. Les policiers locaux, Pierre Marceau et Denis Roy, auraient préféré ne pas travailler; ils avaient bu.

Espionnage

«Avant le début du défilé, l'agent Marceau est découvert par les manifestants, alors qu'il s'était caché pour les espionner.

«Malgré tout, la parade s'annonce joyeuse et y participe Gaston Harvey qui, lui-aussi, a bu. Après quelques instants, le défilé s'immobilise. L'agent Marceau commence à repousser les manifestants qui veulent pénétrer dans la zone interdite aux syndiqués.

«Gaston Harvey l'empoigne par le revers de son veston.

L'agent Clément Léveillé, de Québec, intervient en le maîtrisant avec deux prises de cou d'une durée de deux minutes. L'homme est menotté, il fait quelques pas, puis s'effondre à genoux. Dès lors, son état se détériore. Au poste de police, on commence à s'inquiéter; on appelle l'ambulance à deux reprises. Le médecin le déclare mort à l'hôpital, après 30 minutes d'efforts de réanimation.

Victime des événements

Me Michel Proulx, avocat de la Sûreté du Québec, prétend que Gaston Harvey a été victime des événements. «C'est un accident, un malheureux hasard».

À l'exception de la prise du cou, Me Claude Melançon, avocat de la CSN, n'a pas beaucoup de reproches à faire aux policiers de l'Unité d'urgence de Québec.

Il s'en prend surtout à l'agent Pierre Marceau qui, par son attitude provocante, a été l'élément déclencheur. C'est lui le bouc émissaire, celui qui écope pour tout le monde.

Même son avocat, Me Proulx, s'est surtout appliqué à sauvegar-

der la bonne image de l'Unité d'urgence de Québec, sans défendre plus qu'il ne faut l'attitude de Marceau.

Il ne faudrait pas oublier que le policier de La Malbaie vivait lui-aussi des moments difficiles. Depuis un an, il était sur la ligne de feu. Il avait la tâche ardue de faire régner l'ordre, tout en maintenant les meilleures relations possibles avec les syndiqués, dont plusieurs étaient des amis.

Une dure leçon

Le policier Marceau a reçu une dure leçon. Il souffrira encore plusieurs mois de ces blessures. Du jour au lendemain, son nom a été étalé à la une de tous les journaux, son visage montré à la télévision.

À la fin de l'enquête, Me Michel Proulx a vertement critiqué l'attitude de la CSN qui a attisé le feu en lançant des accusations gratuites contre la SQ, le coronar, le médecin légiste et même l'hôpital.

À la lumière des témoignages, il semble que la plupart de ces gens aient bien fait leur travail,

même s'il régnait un climat de panique.

L'avocat n'a pas manqué de rappeler à la CSN qu'elle avait été jusqu'à faire «trébucher» un professionnel indépendant, dont les conclusions de l'autopsie se sont avérées erronées.

Il évite cependant de rejeter le blâme sur les manifestants. Bien sûr, il y a eu de la provocation, mais elle s'est arrêtée à des insultes dirigées presque entièrement contre Pierre Marceau.

Zone interdite

On pourrait presque affirmer que la «zone interdite» aux syndiqués du Manoir est la première responsable. C'est là que tout a commencé lorsque des résidents autorisés à y circuler ont voulu rentrer chez eux.

Ce qui a fait dire à Me Melançon qu'il est dangereux de prendre une région en otage, la ligne d'interdiction se situant à plus de deux kilomètres du Manoir Richelieu.

Un Manoir hanté, presque vide, qui vit seulement sur les cartes postales.

Le Canada a déjà connu une expérience de libre-échange avec les États-Unis



CLAUDE MARSOLAIS

Plusieurs personnes ignorent sans doute mais le Canada a déjà expérimenté le libre-échange avec les États-Unis au XIX^e siècle. Le Canada tel qu'on le connaît aujourd'hui n'était pas encore né puisqu'on le désignait sous le nom de « Provinces de l'Amérique du Nord Britannique », formées du Canada Uni (l'Ontario et le Québec) et des Maritimes.

A cette époque, le Canada Uni était loin de posséder les pleins pouvoirs d'un pays souverain mais il avait obtenu de Londres, après la rébellion de 1836-1837, la responsabilité ministérielle, c'est-à-dire le droit de mener à sa guise ses responsabilités administratives et les affaires économiques intérieures.

C'est le 17 mars 1855, après d'âpres négociations, qu'entra en vigueur le fameux traité de réciprocité pour une durée de 11 ans (les Américains le revoquèrent en 1866) qui, il faut bien le dire, n'avait qu'une lointaine ressemblance avec le projet actuellement en négociation puisqu'il ne concernait que les matières premières et les produits agricoles.

De l'avis des historiens, ce traité de libre-échange limité fut avantageux dans son ensemble aux provinces de l'Amérique du Nord britannique. Mais c'est surtout le Haut-Canada (l'Ontario) qui en fut le plus grand bénéficiaire, le Québec ne récoltant, semble-t-il, que les miettes découlant non pas du traité lui-même mais de la Guerre civile américaine (1861-1865).

Panique

Vers la fin des années 1840, la panique avait gagné le monde des affaires des colonies britanniques après que la métropole, Londres, eut décidé d'abolir les « Corn Laws », c'est-à-dire les tarifs préférentiels accordés aux produits des colonies. Ceux-ci devaient maintenant concurrencer les produits européens ou ceux d'autres colonies dans bien des cas beaucoup moins chers.

Plutôt que de voir le salut que dans l'annexion avec les États-Unis, des esprits plus sagaces (notamment William Hamilton Merritt, le constructeur du canal Welland) proposèrent plutôt des négociations de libre-échange. C'est d'ailleurs Merritt qui engagea les premières discussions après avoir été nommé président du Conseil à l'Assemblée du Canada Uni. Un premier projet avait été accepté en principe en 1848 mais le Congrès américain refusa de l'adopter en raison de l'opposition des États du Sud qui craignaient une fusion éventuelle des provinces britanniques avec les États-Unis. Or, le fragile équilibre américain en cette période dépendait de la parité entre États esclavagistes et États libres. Un deuxième projet en 1850 eut encore moins de succès puisqu'il ne fut même pas lu au Sénat.

Heureusement pour le Canada, l'Angleterre qui appuyait le projet décida d'utiliser certains moyens coercitifs. Ainsi, épousant la cause des pêcheurs des Maritimes, ils utilisèrent la marine anglaise dès le mois de juin 1852 pour chasser tout bateau américain qui venait pêcher dans la Baie de Fundy. Il en résulta une très forte indignation des Américains qui eut des répercussions à Washington.

Grands moyens

Le gouvernement américain, qui conservait toujours le projet dans ses cartons, se décida à prendre les grands moyens. Il engagea un agent, Israel Andrews, dans le but de convaincre les sénateurs et d'autres politiciens coloniaux hostiles au projet. Il dépensa \$125 000 (somme énorme pour l'époque) en frais de représentations et en pots-de-vin de toute sorte des deux côtés de la frontière. Mais il fallut l'habileté d'un diplomate hors pair, Lord Elgin, gouverneur du Canada Uni, qui organisa d'innombrables parties à Washington pour convaincre les plus irréductibles.

En août 1854, après tant de libations et d'achats de conscience, le projet fut approuvé par le Sénat. Il prévoyait : 1) le libre accès des pêcheurs américains au nord du 36^e parallèle; 2) la permission aux armateurs américains et canadiens de naviguer librement sur le lac Michigan, le Saint-Laurent et les canaux canadiens; 3) le

commerce libre et réciproque des produits agricoles et des matières premières.

Pour les colonies britanniques, l'effet du traité fut foudroyant. Le commerce avec les USA augmenta de 70 p. cent en 1855 et de 40 p. cent l'année suivante mais il déclina d'une façon importante avec l'Angleterre à partir de 1856. Les exportations canadiennes vers les États-Unis qui se chiffraient en moyenne à \$6,2 millions au cours des cinq années précédant le traité grimperent à \$18,7 millions en moyenne les cinq années suivantes.

Guerre civile

Toutefois, c'est le Haut-Canada (l'Ontario) qui en profita le plus. Deux raisons à cette situation : il avait l'agriculture la plus diversifiée et il était le mieux situé pour répondre à la demande accrue de bois ouvré dans le Mid-West américain.

Le Québec commença à en profiter au moment de la Guerre civile américaine¹ alors que la demande pour les produits agricoles et les chevaux était très forte du côté américain. Cette situation permit d'ailleurs à l'agriculture québécoise de se diversifier et de se moderniser. C'est d'ailleurs à partir de cette période que les premières fromageries furent installées au Québec. Quant aux entrepreneurs, ils profitèrent de l'absence de leurs rivaux américains pour lancer les premières industries du cuir, du textile, de la chaussure et de la confection.

Mais les commerçants montrealais ne purent jamais réaliser leur grand dessein qui était de faire du port de Montréal un rival du port de New York. Le développement des chemins de fer canadiens et leur jonction avec le réseau américain les défavorisa.

Dans les Maritimes, la Nouvelle-Ecosse profita considérablement du traité en exportant son charbon dans les États de la Nouvelle-Angleterre que ne pouvait concurrencer celui de Pennsylvanie et de l'Ohio. Mais la pêche perdit pratiquement son marché puisque les exportations de poisson sèche passerent de 20 millions de livres en 1855 à 4 millions en 1866.

En conclusion, le traité fut plus favorable aux exportations des provinces britanniques de l'Amérique du Nord qu'à celles des États-Unis², probablement en raison des circonstances : le développement du Mid-West américain et le déclenchement de la Guerre civile. Mais il faut dire que les Américains étaient défavorisés dès le départ puisque les produits manufacturés n'étaient pas inclus dans le traité.

Et d'ailleurs, le ministre des Finances du Canada Uni, Alexander Galt, décida d'augmenter les tarifs douaniers sur les produits manufacturés des 1856 ce qui suscita un motif d'irritation chez les Américains.

Ambition

N'empêche que durant ces onze ans, le commerce entre les deux pays tripla à peu près, les provinces faisant 52 p. cent de leur commerce avec leur voisin.

Les raisons qui militèrent en faveur de la révocation du traité furent multiples. Comme on l'a vu plus haut, les commerçants anglophones de Montréal n'avaient aucunement réalisé leur ambition de faire du port un concurrent direct de celui de New York (de 1853 à 1861 les importations n'augmentèrent en valeur que de \$2,8 millions). Dans les circonstances, ils étaient donc favorables à une politique protectionniste qui encouragerait le commerce est-ouest plutôt que nord-sud.

Du côté américain, s'était développé un sentiment hostile découlant de l'attitude du Canada durant la Guerre civile (l'Angleterre était sympathique aux États du Sud de qui elle importait le coton et le tabac indispensables à ses manufactures). Et puis dans les deux pays, un besoin accru de revenus tarifaires se faisait sentir (au Canada pour payer les dettes occasionnées par la construction des chemins de fer et aux États-Unis pour la reconstruction après la Guerre civile). A cela, il faut ajouter les récriminations des lobbies américains des pêcheurs, producteurs de charbon et du bois qui s'étaient toujours opposés au libre-marché.

Paradoxalement, le traité de réciprocité devait précipiter la formation du Dominion du Canada qui était en fait un substitut au libre commerce avec les États-Unis puisqu'il prévoyait le commerce libre entre toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord et des territoires non encore formés en province.

1. Cité par Michael S. CROSS in *Free trade, Annexation, and Reciprocity, 1846-1854*, Rinehart and Winston, Toronto, 1971.

2. HAMELIN Jean et Yves ROBY, in *Histoire économique du Québec 1851-1896*, Fides, Montréal, 1971.

3. D'après Pierre TRUDEL, *Le traité de réciprocité 1854*, Ottawa, 1968, Éditions de l'Université d'Ottawa.

EXPORTATIONS DES PRODUITS NATURELS DE LA PROVINCE DU CANADA, 1853-1867 ET DU DOMINION DU CANADA, 1868-1870

ANNÉE	VALEUR DES EXPORTATIONS TOTALES	VERS LES ÉTATS-UNIS		VERS LA GRANDE-BRETAGNE	
		VALEUR	% DES EXPORTATIONS TOTALES	VALEUR	% DES EXPORTATIONS TOTALES
De la Province du Canada:					
1853	\$15.385.113	\$ 7.367.913	47,89	\$ 6.821.731	44,34
1854	23.193.297	9.535.064	41,11	10.769.184	46,43
1855	23.305.481	10.103.472	43,35	10.854.374	46,57
1856	27.791.582	19.809.720	71,29	6.548.462	23,56
1857	33.813.835	21.338.308	63,11	10.975.286	32,46
1858	28.156.428	15.493.156	55,03	12.460.675	41,26
1859	20.848.011	11.656.769	55,91	8.080.530	38,76
1860	22.079.197	13.624.467	61,71	7.340.589	33,25
1861	30.883.687	18.095.399	58,59	11.716.863	37,94
1862	32.617.407	13.971.795	42,83	17.281.435	52,98
1863	32.854.291	14.535.359	44,25	14.001.612	42,62
1864	34.180.155	17.573.999	51,42	14.904.058	43,61
1865	34.561.578	20.566.718	59,51	12.257.727	35,47
1866 ³	—	—	—	—	—
1867	38.158.138	22.051.764	57,79	12.200.388	31,98
Du Dominion du Canada:					
1868	43.140.486	21.433.988	49,68	16.782.609	38,90
1869	46.560.186	22.621.228	48,58	19.085.944	40,99
1870	53.149.170	25.977.847	48,87	21.487.510	40,42



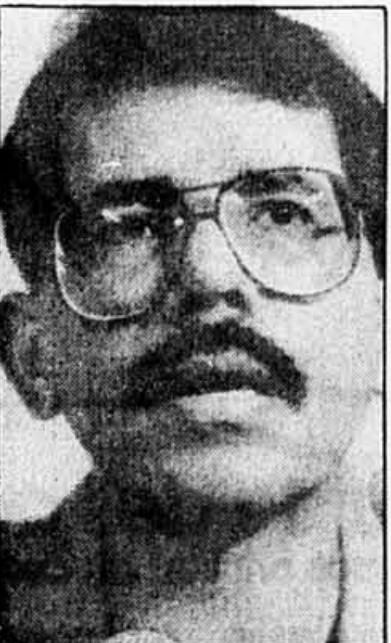
Jose Azcona



Jose Napoleon Duarte



Eugene Hasenfus



Daniel Ortega



Oscar Arias



Vinicio Cerezo

Le «contragate» pourrait bouleverser les données de la crise centro-américaine

FRANCIS PISANI
collaboration spéciale

HOUSTON

Certains dans la région appellent ça le «contragate» car ici l'affaire c'est l'accumulation de révélations concernant le soutien de l'administration Reagan aux antisandinistes. Le détournement en leur faveur de fonds issus de la vente d'armes par Washington à l'Iran s'ajoute aux aveux de Eugene Hasenfus le «soldat de fortune» américain dont l'avion a été abattu par les soldats nicaraguayens au mois d'octobre. Il en résulte une effervescence qui pourrait conduire à un bouleversement des données politiques et militaires de la crise centro-américaine.

Qu'il soit bien ou mal vu l'aspect essentiel de cette crise est pour tous les acteurs et observateurs de la région l'affaiblissement de Ronald Reagan dû à l'éclatement d'un scandale majeur peu de temps après une relative défaite électorale. L'aide à la «contra» était un des chevaux de bataille du président des États-Unis qui n'avait pas hésité à se déclarer l'un des leurs. Il lui avait fallu beaucoup de ténacité pour entraîner les modérés de la région dans sa recherche d'une victoire militaire. Aujourd'hui que le président des États-Unis est en difficulté, beaucoup de gens semblent penser que plus rien ne sera exactement comme avant et commencent à agir en conséquence.

Un sentiment que le commentateur politique Jorge Castaneda résume ainsi dans le quotidien mexicain la *Jornada* : «La prétendue «résistance nicaraguayenne» n'est ni vraiment nicaraguayenne ni vraiment une résistance et en vertu de l'actuelle situation politique aux États-Unis elle n'est pas un bon cheval sur lequel parier en Amérique Centrale. Le seul pari intéressant consiste maintenant à déterminer quand Washington reconnaîtra sa responsabilité et quand le gouvernement des États-Unis se libérera lui-même de la petite guerre du colonel North.»

Grandes manœuvres

En attendant on assiste à des grandes manœuvres politiques dans lesquelles les plus actifs sont les plus compromis. Vinicio Cerezo, président du Guatemala a interdit une manifestation de rue des contras qui voulaient protester de leur soutien à la politique de la Maison-Blanche.

Oscar Arias, président du Costa Rica, a été le premier chef d'État à rencontrer Reagan après le scandale. Conversation franche rapportée en ces termes par un fonctionnaire américain : «Le président Arias a clairement dit qu'il ne tolérerait aucune sorte d'opération militaire dans, à travers, par ou au-dessus du Costa Rica. Telle est sa décision et nous l'acceptons.» C'est la première fois que Washington ne demande pas d'aide pour la contra aux Cos-

taricains qui n'avaient peut-être jamais exprimé aussi clairement leur neutralité.

A San Salvador le scandale ne fait qu'approfondir la crise déclenchée par les révélations de Eugene Hasenfus mettant au jour l'existence d'un réseau d'aide à la contra qui opérait depuis l'aéroport d'Ilopango. Le président Napoleón Duarte a fait savoir qu'il n'avait été informé ni par l'ambassade des États-Unis ni par ses propres militaires. Furieux il aurait bien aimé limoger le général Juan Rafael Bustillo chef de l'aviation et un des hommes les plus puissants du pays mais s'est laissé convaincre de n'en rien faire au risque de prouver qu'il n'est pas maître chez lui.

Café

L'évolution la plus substantielle est celle des Honduriens dont le président Jose Azcona est allé, entouré des cinq militaires les plus gradés, demander à l'ambassadeur des États-Unis le retrait des «contras» dans les meilleurs délais possibles. Il est poussé par les manifestations croissantes de mécontentement de la population frontalière qui se plaint de leurs exactions. Les producteurs de café estiment avoir perdu de leur fait plus de 60 000 quintaux en 1986.

Le 13 décembre, au cours d'une conférence de presse télévisée, Jose Azcona a déclaré : «Nous n'avons absolument aucun problème direct ou unilatéral avec le



gouvernement sandiniste.» Le samedi 6 décembre, si l'on en croit Daniel Ortega, son homologue hondurien l'aurait averti de ce que les États-Unis le pressaient de lancer des attaques aériennes le long de la frontière. Échange de bons procédés, on apprend huit jours plus tard que les sandinistes avaient invité des observateurs militaires honduriens et panaméens aux manœuvres Sutiava

86 qui se sont déroulées dans le nord du pays. Toutes ces réactions ne sont pas seulement dues à l'opportunisme. La stratégie de Reagan risque d'être interrompue avant de l'avoir emporté. Ses alliés se retrouvent face à un gouvernement sandiniste légitime et qui dispose maintenant d'un solide dossier sur les agressions dont il a été victime avec leur complicité. C'est

exactement ce que craignaient depuis le départ les plus prévoyants.

Président affaibli

Et plus personne ne sait ce que va faire Washington. Le président est intervenu personnellement tout au long de l'année 1986 pour convaincre un nombre significatif de démocrates de voter les 100 millions de dollars d'aide à la contra. Il a plus convaincu de la validité de ses objectifs que de ses méthodes. Aujourd'hui les parlementaires ont d'un côté un président affaibli et de l'autre une opinion publique qui reste (dans la proportion de deux contre un) opposée à toute aventure militaire en Amérique Centrale. Autant d'évolutions auxquelles on prête une grande attention dans la région quitte à en amplifier l'importance.

Mais la guerre n'est pas pour autant terminée. Les contras peuvent être tentés par un coup d'éclat avant que le programme d'aide ne soit confirmé par le congrès à la mi-février. Le souvenir de l'incident du golfe du Tonkin est très présent dans la tête des dirigeants sandinistes qui demandent avec insistance des observateurs le long de leurs frontières.

Une période d'incertitude et presque de «vide politique» vient ainsi de s'ouvrir. Dans une poudrière comme l'Amérique Centrale, c'est sans doute ce qu'il peut y avoir de plus dangereux.

MICKEY ET SES AMIS S'EN VIENNENT À LA BAIE!



©1987 The Walt Disney Company

**Oui! Du 27 au 31 janvier 1987
la Baie accueille
le Monde de Walt Disney
au magasin du centre-ville
de Montréal**

★ **Retrouvez un monde merveilleux**

Cette année encore, la magie du Monde de Walt Disney vous donne rendez-vous à la Baie. Venez fêter avec nous le 15^e anniversaire de ce centre de villégiature enchanté, en prenant part à une multitude d'activités qui éblouiront petits et grands.

★ **Souhaitez la bienvenue à Mickey
lors de la cérémonie d'ouverture**

Nous vous invitons à la cérémonie marquant l'ouverture officielle des activités Disney à la Baie. Mickey et ses amis y seront. Soyez-y sans faute!
- Elle aura lieu le 27 janvier à 10 h 30, au magasin du centre-ville de Montréal (entrée faisant face au Square Phillips).
- À 10 h 45 les personnages Disney formeront un défilé qui commencera à l'Hôtel Delta Montréal (475, ave. Président Kennedy), passera par la rue Union et se rendra à la Baie, où il sera accueilli par une fanfare.
- Plusieurs invités de marque seront présents. Il y aura échange de certificats de citoyenneté honorifiques avec Mickey, qui coupera le ruban inaugural.
- Pierre Lalonde sera le maître des cérémonies.

★ **Venez rencontrer Mickey et ses amis**

Apportez votre appareil photo pour croquer sur le vif une rencontre inoubliable avec... Mickey, Donald, Minnie, Chip 'n Dale, Pluto ou Goofy! Il y aura des personnages Disney au 3^e et au 6^e étage de la Baie, centre-ville de Montréal, aux dates suivantes:
- le 27 janvier de 12 h 30 à 17 h;
- le 28 janvier de 11 h à 17 h;
- le 29 et le 30 janvier de midi à 19 h;
- le 31 janvier de 11 h à 14 h 30 (3^e étage)
et de 11 h à 17 h (6^e seulement).

Suivez le guide des activités Walt Disney

Les activités suivantes ont lieu au centre-ville de Montréal seulement.

**Visitez l'Exposition du
Monde de Walt Disney.**

À voir entre autres: photos et vidéos sur le Centre Epcot; 5 maquettes animées représentant des scènes de films Disney; photos illustrant les techniques du dessin animé; figurines Disney, costumes, modèles en 3 dimensions; vidéos de dessins animés. L'entrée est gratuite. Ouvert du 27 au 31 janvier, selon les heures du magasin. 6^e étage.

Pianos mécaniques inusités

Une page de l'histoire... de la musique! Les pianos et orgues mécaniques exposés à la Baie ont tous été restaurés avec minutie par le Monde de Walt Disney. Voyez-les au 6^e étage et à travers le magasin du 27 au 31 janvier, aux heures d'ouverture habituelles.

Un artiste Disney à l'oeuvre

L'artiste Russel Schroeder effectuera devant vous des dessins de personnages Disney, et les distribuera gratuitement. Le 27, le 28 et le 31 janvier de 10 h à midi et de 14 h à 17 h; les 29 et 30 janvier de 13 h à 15 h et de 17 h à 19 h.

**Max le jongleur vous promet
un numéro époustouflant!**

Il a fait sensation au Monde de Walt Disney, et le voici maintenant à la Baie. Les 27, 28 et 31 janvier à midi, 13 h, 14 h, 15 h 30 et 16 h 30; les 29 et 30 janvier à 14 h 30, 15 h 30, 16 h 30, 18 h et 19 h. Au 2^e étage.

**Emmenez les enfants voir un
spectacle de marionnettes.**

Il sera présenté par le marionnettiste professionnel du Monde de Walt Disney. Les 27, 28 et 31 janvier à 11 h 30, 12 h 30, 13 h 30, 15 h et 16 h; les 29 et 30 janvier à 14 h, 15 h, 16 h, 17 h 30 et 18 h 30. Au 2^e étage.

**Un kiosque de renseignements
qui fait rêver aux vacances...**

C'est là qu'on vous renseignera au sujet du magnifique "Walt Disney World Resort Complex^{md}" en Floride, et au sujet des activités Disney à Montréal! On vous informera aussi sur les services offerts par Les Voyages American Express: réservations, chèques de voyages, émission de billets, etc. Kiosque ouvert du 27 au 31 janvier selon les heures du magasin. Au rez-de-chaussée.

**Bons-rabais de Voyages
American Express**

Une représentante de Voyages American Express distribuera des bons-rabais de 50.00, valables sur tout achat d'une paire de billets du grossiste en voyages Treasure Tours, "le spécialiste pour le Monde de Walt Disney". (La réduction de 50.00 est valable sur tout achat d'une paire de billets de 399.00 ou plus, jusqu'au 6 février 1987). Les distributions d'effectueront les 27 et 28 janvier de 11 h à 14 h, les 29 et 30 janvier de 11 h à 14 h et de 16 h à 19 h et, le 31 janvier de 11 h à 15 h, au kiosque Disney, rez-de-chaussée.

La boutique Mickey

C'est là que les admirateurs de Mickey trouveront vêtements et accessoires à son effigie. Ouverte du 27 au 31 janvier aux mêmes heures que le magasin. 7^e étage.

Quelle heure est-il, Mickey?

La Baie vous propose une sélection de montres, horloges et réveille-matin rigolos à l'emblème de Mickey. Faits par Lorus Canada, ils vous permettront d'être à l'heure et de

bonne humeur toute la journée. Rayon des montres, rez-de-chaussée.

Super spectacle de mode

Effets spéciaux, chorégraphies, musique rythmée! Éclairages fantastiques et décors d'inspiration Disney... tout cela sera au programme d'un défilé extraordinaire! Pierre Lalonde sera l'animateur de ce spectacle son et lumières mettant en vedette la mode la Baie pour les jeunes. Participeront à titre de mannequins: Mickey, Minnie et leurs amis, et plusieurs enfants et adolescents. Entrée gratuite. Le 31 janvier à 15 h, 3^e étage.

**Mickey visitera les enfants
malades.**

Selon la belle tradition instituée par la Baie, la joyeuse bande Disney apportera rires et bonne humeur aux enfants moins favorisés. Elle visitera: l'Hôpital de Montréal pour enfants le mardi 27 janvier à 14 h; l'Hôpital Shriners le 27 janvier à 16 h 30; l'École Victor Doré pour enfants handicapés le mercredi 28 janvier à 9 h 30 et l'Hôpital Ste-Justine le 28 janvier à 14 h 30.

Participez à notre concours!

Vous pourriez gagner un de deux voyages-vacances pour quatre personnes au "Walt Disney World Resort Complex^{md}" en Floride. Les formulaires de participation et les règlements se trouveront, à partir du 26 janvier, au kiosque de renseignements Disney (rez-de-chaussée) et à la boutique Mickey (7^e étage) de la Baie au centre-ville. Vous les trouverez aussi au bureau de crédit de tout magasin la Baie de la région montréalaise. Le concours se déroulera du 26 au 31 janvier 1987.

Petits déjeuners avec Mickey

Toute la famille s'amusera au cours de ces petits déjeuners. Ils auront lieu les jeudi et vendredi 29 et 30 janvier à 9 h 30 au restaurant La Chaumière, 7^e étage, magasin du centre-ville de Montréal. Au menu: jus de fruits, oeufs brouillés, saucisses, muffin et breuvage. Surprises et prix de présence! Les billets coûtent 3.99 par personne. Vous pouvez déjà vous les procurer au comptoir Ticketron de la Baie, centre-ville de Montréal, niveau du métro.

Écouter les ondes de CKAC

la radio porte-parole de la promotion "La Baie accueille le Monde de Walt Disney"

Renseignez-vous sur nos activités Walt Disney en composant le 3MI-CKEY



Walt Disney World

